



RAPPORT SUR L'EAU

de WISSEMBOURG Année 2020

11 place de la République 67160 Wissembourg - www.wissembourg.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de
Wissembourg





Introduction : le cycle de l'eau	3
Le réseau d'eau potable	4
Production et distribution d'eau en 2020	9
La qualité de l'eau	10
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	30
Rapport annuel - Synthèse locale de l'assainissement.....	54
Rapport financier	67

INTRO : LE CYCLE DE L'EAU



2. Traitement

Chloration

L'ajout de chlore détruit les bactéries et maintient une bonne qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les canalisations

Filtre à neutralite

(uniquement à Weiler)

L'eau traverse un lit de neutralite pour augmenter son P.H.

3. Contrôle qualité

Toutes les étapes du traitement sont très contrôlées : l'eau répond ainsi à plus de 80 paramètres très exigeants qui garantissent la « potabilité » de l'eau et sa qualité

4. Stockage

L'eau rendue potable est stockée avant d'être distribuée.

5. Distribution

L'eau potable est distribuée chez les consommateurs grâce à un réseau de canalisation. Le réseau de canalisation est surveillé et entretenu : il fait l'objet de contrôles réguliers.



1. Prélèvement

par captage de différentes sources et par pompage dans la nappe souterraine

6. Arrivée des eaux usées et dépollution

Les eaux domestiques sont collectées dans les réseaux d'assainissement qui les amènent jusqu'aux usines de dépollution.

L'eau épurée peut être rejetée dans le milieu naturel.

LE RÉSEAU D'EAU POTABLE



Le saviez-vous ?

Les premières sources d'eau potable étaient les puits, dont certains sont encore visibles. (Puits du Musée Westercamp)

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Wissembourg, Weiler et Altenstat sont gérées par la municipalité.

Le réseau est composé de trois réseaux distincts :

- Weiler
- Wissembourg/Altenstadt réseau bas
- Wissembourg réseau haut

Le réseau compte 62,2 km de conduites principales. L'âge moyen du réseau de distribution est d'environ 50 ans. Certaines conduites ont environ 90 ans.

Weiler

La production d'eau pour cette localité est assurée par une source superficielle dite du « Schlieffenthal », qui se situe au sud de la commune. Cette eau est traitée à la neutralité depuis 1991.

Le stockage est fait dans un réservoir semi-enterré d'une contenance de 120 m³ où l'eau est également traitée au chlore depuis 1991 et au ultra-violet depuis 2003, avant d'être distribuée.

Le surplus de la production est injecté dans le réservoir bas de Wissembourg (conduite d'amenée des sources et forages).

Les réseaux de production et de distribution sont de type gravitaire.

Ce réseau alimente également le Germanshof situé en Allemagne (5 m³ par jour).

L'eau de cette source est très peu calcaire (dureté : 5.8° F) et légèrement agressive.

Débit moyen de la source :
132 m³ par jour

Consommation moyenne :
43 m³ par jour

Wissembourg/Altenstadt : réseau bas

La production d'eau est assurée par 10 sources situées en Allemagne, 2 forages près de Weiler et un forage allemand situé près de Kapsweyer, ainsi que du surplus de production de Weiler. Toute cette eau est mélangée et traitée dans le réservoir bas avant d'être distribuée.

Les sources

Débit moyen des sources :
641 m³ par jour

L'eau produite par les 10 sources captées dans l'Obermundat, régie par la législation allemande, est rejetée gravitairement dans le réservoir bas de Wissembourg, situé au sud-ouest de la commune, au lieu-dit « Muehlberg », d'une capacité de 1 000 m³ (2 bassins de 500 m³).



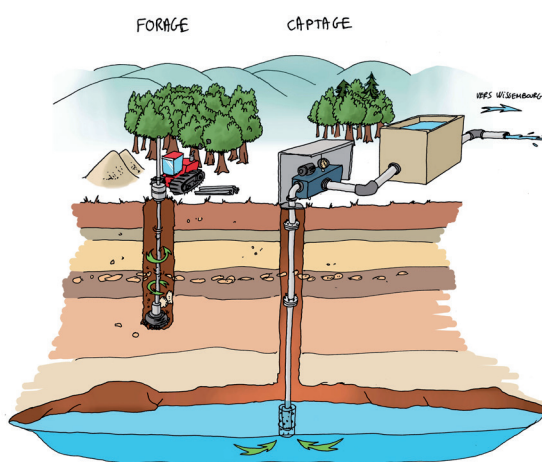
Les sources au nord de Weiler

Débit moyen :
88 m³ par jour

Le trop-plein de Weiler

Le trop-plein est injecté gravitairement dans la conduite d'amenée des sources vers le réservoir bas.

Débit d'exploitation :
Forage 1 : 25 m³ par heure
Forage 2 : 45 m³ par heure



Les forages (France)

L'eau produite par les deux forages situés au lieu-dit « Ameisenwald » est pompée dans ce même réservoir (par la conduite d'amenée des sources). Ces deux forages sont réalisés dans les formations gréseuses à l'ouest de Weiler.

Forage (Allemagne)

L'eau provenant de ce forage, situé près de Kapsweyer, transite par une station de traitement contre le fer à Steinfeld, avant d'être pompée dans le réservoir bas.

Ce forage dispose d'un débit d'exploitation de 50 à 60 m³ par heure. La crépine est située à 35 mètres de profondeur ; quant au forage proprement, il est à 113 mètres.

Le débit d'exploitation peut être considérablement augmenté, si la capacité de traitement l'est aussi.

La production du réseau bas

Les productions en 2019 :

Sources :	241 362 m ³
Trop plein Weiler :	25 493 m ³
Forages :	101 786 m ³
Forage allemand :	25 493 m ³

Total de la production :	475 842 m ³
Pompage vers le réseau haut :	178 672 m ³
Production du réseau bas :	297 170 m ³

L'eau résultant de ce mélange est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive.

Wissembourg : réseau haut



Le réservoir sur les hauteurs du Ren-
nfeld

Le réseau haut est constitué par les lotissements « Le Vignoble », « Les Hauts du Moulin » et partiellement la route des Vosges et la rue de la Pépinière. Il est alimenté par le réservoir haut, dont l'eau est pompée du réservoir bas (154 867 m³).

Ce réseau est connecté avec les Syndicats desservis par le Syndicat intercommunal de production d'eau potable, qui permet des échanges d'eau en cas de problème.

La distribution

Les réseaux de distribution de Wissembourg, Altenstadt et Weiler desservent environ 7 600 habitants.

Ces réseaux, d'une longueur de 62,2 km de conduites principales, sont composées principalement de conduite en fonte ductile, et pour les plus anciennes en fonte grise.



Le saviez-vous ?

Une conduite d'eau en bois a été mise au jour en décembre 1973, au Bruch (photo R. Schellmanns)

Le diamètre des différentes conduites se situe entre 60 et 300 mm. Depuis plusieurs années, les diamètres 80 et 60 ne sont plus utilisés en raison des débits trop faibles.

Ce réseau est largement équipé de poteaux d'incendie (P.I.) et d'hydrants. Aujourd'hui, pour assurer la sécurité incendie, seuls des P.I. d'un diamètre minimum de 100 sont posés, en accord avec les services d'incendie et de secours.

Le réseau de distribution comporte 2 298 branchements particuliers et 2 590 compteurs, qui sont réalisés en acier galvanisé pour les plus anciens, en PVC rigide pour les branchements de plus de 15 ans, et en polyéthylène actuellement.

Volume distribué :	494 520 m ³
Volume relevé :	444 313 m ³
Achat mixte Geitershof :	3 314 m ³
Apport mixte :	0 m ³
Autre volume prélevé :	10 000 m ³

Tous ces branchements sont équipés d'une vanne de sectionnement (collier de prise) située sur la voie publique, ainsi que d'un compteur volumétrique situé à l'intérieur de la propriété.

Taux de rendement du réseau de distribution

2014 : 84,24 % 2015 : 83,94% 2016 : 87,71 % 2017 : 86,25% 2018 : 92,18 % 2019 : 93,51% 2020 : 89,85 %

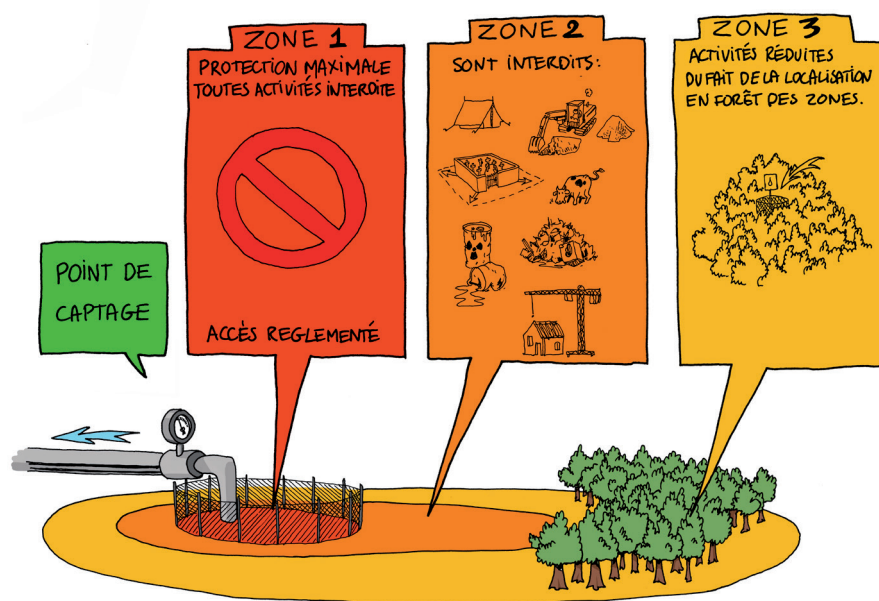
Qualité de l'eau

Pour assurer la qualité de l'eau, des analyses sont effectuées régulièrement par le Centre d'Analyses et de Recherches sous couvert de l'ARS, conformément à la législation en vigueur (décret du 26 septembre 1994).

En complément aux analyses obligatoires, la Ville a mis en place un autocontrôle, soit une trentaine d'analyses complémentaires à la réglementation.

Cependant, pour optimiser la qualité de l'eau distribuée, la municipalité a fait réaliser en 1991 sur le réseau de Weiler une station de neutralité et de chloration. En 2002, un traitement UV a été mis en place.

De nouveaux périmètres de protection des sources ont été adoptés par arrêté préfectoral du 31 juillet 2003.



Les périmètres de protection

Les travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages divers ont été achevés début 2005.

La mise en conformité des périmètres de protection des sources situées en Allemagne a été réalisée en 1988 par les services compétents allemands.

Geisberg

La distribution d'eau potable est assurée par le syndicat des eaux de Riedseltz.

Geitershof

La distribution d'eau potable est assurée par la Ville de Wissembourg. Le hameau est directement raccordé sur la conduite intercommunale de production d'eau potable.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU 2020



Weiler

Entrée réservoir		48 308 m ³
Sortie distribution	15 703 m ³	
Sortie trop plein vers réservoir bas	32 081 m ³	
Alimentation Germanshof	1 701 m ³	

Wissembourg-Altenstadt

Réseau bas

Total entrée réservoir bas		475 842 m³
Entrée sources + forages + trop plein Weiler		368 641 m ³
Forage 1	42 661 m ³	
Forage 2	59 125 m ³	
Sources	241 362 m ³	
Trop plein Weiler	25 493 m ³	
Entrée Steinfeld		107 201 m ³
Sortie distribution réservoir bas	300 844 m ³	
Pompage vers réservoir haut	178 672 m ³	
Trop plein réservoir	4 968 m ³	

Réseau haut

Total entrée réservoir haut		151 209 m³
Pompage vers réservoir haut	178 672 m ³	
Apport du syndicat mixte	0 m ³	
Sortie distribution	147 196 m ³	
Distribution pendant pompage	27 463 m ³	
Apport au syndicat mixte	1 211 m ³	

Geitershof

Achat au syndicat mixte	3 314 m ³
Divers volume prélevé	10 000 m ³
Volume d'eau facturé	433 102 m ³

Production :	527 464 m ³
Distribution :	494 520 m ³
Volume d'eau compté :	444 313 m ³
Rendement :	89,95 %

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Ville de Wissembourg et Altenstadt

ORIGINE DE L'EAU

La Ville de Wissembourg (7236 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par un mélange d'eaux issues de deux forages situés à Weiler et de 10 sources ainsi qu'un forage situés en Allemagne. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 1 juillet 1988 et 31 juillet 2003 et disposent de périmètres de protection. En cas de besoin, un complément d'eau est possible par le syndicat mixte.

L'eau fait l'objet d'un traitement par chloration et désinfection aux rayons ultra-violettes avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

L'alimentation en eau de Geitershof est assurée par le syndicat mixte.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

22 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 18 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,1 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau douce (peu calcaire), peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes (Cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,1 mg/l
- Teneur maximale : 6,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 7,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,03 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la Ville de Wissembourg est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021

Ville de Wissembourg - Secteur WEILER

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de Weiler (301 habitants)¹ est alimenté en eau par une source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 31 juillet 2003 et dispose de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux ultra-violets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés sur la source, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

7 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,8 °f (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce (peu calcaire), peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques dizaines de secondes (Cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,4 mg/l
- Teneur maximale : 3,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,11 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la Ville de Wissembourg, sur le secteur de Weiler, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 17/07/2020 à 07h53 réalisé pour l'ARS Grand Est par le Centre d'analyses et de recherches

Nom et type d'installation : STATION U.V. WISSEMBOURG BAS (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESERVOIR HAUT DE WISSEMBOURG - WISSEMBOURG (RESERVOIR HAUT NOUVEAU robinet)

Code point de surveillance : 0000008323

Type d'analyse : P1+P2

Numéro de prélèvement : 06700228232

Référence laboratoire : CAN2007-3982

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 28 juillet 2020
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	16,1	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,3	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,02	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,02	mg(Cl ₂)/L				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,0
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Turbidité néphélométrique NFU	0,35	NFU				2,0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0,20	µg/L		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,200	µg/L		0,5		
Dichloroéthane-1,2	<0,20	µg/L		3,0		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10	µg/L		10,0		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,50	µg/L		10,0		
Trichloroéthylène	<0,10	µg/L		10,0		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	0	mg(CO ₃)/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	Qualitatif			1,0	2,0
Hydrogénocarbonates	105,0	mg/L				
pH Equilibre Calculé à 20°C	8,27	unité pH				
Titre alcalimétrique	0,00	°f				
Titre alcalimétrique complet	8,60	°f				
Titre hydrotimétrique	9,0	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	14,8	µg/L				200
Manganèse total	2,0	µg/L				50
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,020	µg/L		0,10		
Hydroxyterbutylazine	<0,020	µg/L		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
MINERALISATION						
Calcium	26,5	mg/L				
Chlorures	6,2	mg/L				250
Conductivité à 25°C	214	µS/cm			200	1100

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Magnésium	5,8	mg/L				
Potassium	2,0	mg/L				
Sodium	5,0	mg/L				200
Sulfates	9,1	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	11,7	µg/L				200,0
Arsenic	3,28	µg/L		10,0		
Baryum	0,147	mg/L				0,7
Cyanures totaux	<3	µg(CN)/L		50,0		
Fluorures mg/L	<0,05	mg/L		1,5		
Mercure	<0,01	µg/L		1,0		
Sélénium	<0,10	µg/L		10,0		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,2	mg(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,010	mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	3,7	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité alpha globale en Bq/L	0,02	Bq/L				
Activité bêta attribuable au K40	0,063	Bq/L				
Activité bêta globale en Bq/L	0,09	Bq/L				
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	<0,040	Bq/L				
Activité Tritium (3H)	<9	Bq/L				100,0
Dose indicative	<0,10000	mSv/a				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0,005	µg/L		0,10		
Alachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Boscalid	<0,005	µg/L		0,10		
Cyazofamide	<0,005	µg/L		0,10		
Cymoxanil	<0,005	µg/L		0,10		
Dichlormide	<0,010	µg/L		0,10		
Diméthénamide	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthénamide ESA	<0,020	µg/L		0,10		
Diméthénamide OXA	<0,020	µg/L		0,10		
Fenhexamid	<0,010	µg/L		0,10		
Fluopicolide	<0,005	µg/L		0,10		
Mandipropamide	<0,005	µg/L		0,10		
Méfonoxan	<0,10	µg/L		0,10		
Métazachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Métolachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Métolachlor NOA	<0,050	µg/L		0,10		
Napropamide	<0,005	µg/L		0,10		
Oryzalin	<0,020	µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,020	µg/L		0,10		

PLV n° 06700228232			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Pethoxamide	<0,005	µg/L		0,10		
Propyzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Tébutam	<0,005	µg/L		0,10		
Zoxamide	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4-D	<0,020	µg/L		0,10		
2,4-MCPA	<0,005	µg/L		0,10		
Dichlorprop	<0,020	µg/L		0,10		
Diclofop méthyl	<0,050	µg/L		0,10		
Fénoxaprop	<0,005	µg/L		0,10		
Mécoprop	<0,005	µg/L		0,10		
Triclopyr	<0,020	µg/L		0,10		
PESTICIDES CARBAMATES						
Carbendazime	<0,005	µg/L		0,10		
Méthiocarb	<0,005	µg/L		0,10		
Méthyl isothiocyanate	<0,05	µg/L		0,10		
Oxamyl	<0,020	µg/L		0,10		
Phenmédiphame	<0,020	µg/L		0,10		
Propamocarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Prosulfocarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Pyrimicarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Thiophanate méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Thirame	<0,100	µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS						
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Acétamiprid	<0,005	µg/L		0,10		
Aclonifen	<0,005	µg/L		0,10		
AMPA	<0,050	µg/L		0,10		
Anthraquinone (pesticide)	<0,005	µg/L		0,10		
Benoxacor	<0,005	µg/L		0,10		
Bentazone	<0,020	µg/L		0,10		
Bifenox	<0,005	µg/L		0,10		
Bixafen	<0,005	µg/L		0,10		
Bromacil	<0,005	µg/L		0,10		
Bromadiolone	<0,050	µg/L		0,10		
Captane	<0,010	µg/L		0,10		
Chloridazone	<0,005	µg/L		0,10		
Chlormequat	<0,050	µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010	µg/L		0,10		
Clomazone	<0,005	µg/L		0,10		
Clopyralid	<0,10	µg/L		0,10		
Coumafène	<0,005	µg/L		0,10		
Cyprodinil	<0,005	µg/L		0,10		
Cyprosulfamide	<0,005	µg/L		0,10		
Desmethylnorflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Dichlobénil	<0,005	µg/L		0,10		
Diffiufénicanil	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthomorphe	<0,005	µg/L		0,10		
Diquat	<0,050	µg/L		0,10		
Dithianon	<0,10	µg/L		0,10		
Ethofumésate	<0,005	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Fenpropidin	<0,010	µg/L		0,10		
Fenpropimorphe	<0,005	µg/L		0,10		
Fluazinam	<0,005	µg/L		0,10		
Flumioxazine	<0,005	µg/L		0,10		
Fluroxypir	<0,020	µg/L		0,10		
Folpel	<0,010	µg/L		0,10		
Fosetyl-aluminium	<0,020	µg/L		0,10		
Glufosinate	<0,050	µg/L		0,10		
Glyphosate	<0,050	µg/L		0,10		
Hydrazide maleïque	<0,5	µg/L		0,10		
Imidaclopride	<0,005	µg/L		0,10		
Ioxynil octanoate	<0,010	µg/L		0,10		
Iprodione	<0,010	µg/L		0,10		
Isoxadifen-éthyle	<0,005	µg/L		0,10		
Isoxaflutole	<0,005	µg/L		0,10		
Lenacile	<0,005	µg/L		0,10		
Mefenpyr diethyl	<0,005	µg/L		0,10		
Mepiquat	<0,050	µg/L		0,10		
Métalaxyle	<0,005	µg/L		0,10		
Métaldéhyde	<0,020	µg/L		0,10		
Metrafenone	<0,005	µg/L		0,10		
Norflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Oxadixyl	<0,005	µg/L		0,10		
Oxyfluorène	<0,010	µg/L		0,10		
Pendiméthaline	<0,005	µg/L		0,10		
Pinoxaden	<0,050	µg/L		0,10		
Prochloraze	<0,010	µg/L		0,10		
Pyridate	<0,010	µg/L		0,10		
Pyriméthanol	<0,005	µg/L		0,10		
Quimerac	<0,005	µg/L		0,10		
Quinoxifen	<0,005	µg/L		0,10		
Spinosad	<0,050	µg/L		0,10		
Spinosyne A	<0,050	µg/L		0,10		
Spinosyne D	<0,050	µg/L		0,10		
Spiroxamine	<0,005	µg/L		0,10		
Tétraconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Thiaclopride	<0,005	µg/L		0,10		
Thiamethoxam	<0,005	µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	<0,005	µg/L		0,50		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Bromoxynil	<0,005	µg/L		0,10		
Bromoxynil octanoate	<0,010	µg/L		0,10		
Dicamba	<0,030	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz	<0,005	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,010	µg/L		0,10		
Ioxynil	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
Aldrine	<0,005	µg/L		0,03		
CGA 354742	<0,020	µg/L		0,10		
Dieldrine	<0,005	µg/L		0,03		
Dimétachlore	<0,005	µg/L		0,10		

PLV n° 06700228232			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Diméthachlore OXA	<0,020	µg/L		0,10		
HCH alpha	<0,005	µg/L		0,10		
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0,005	µg/L		0,10		
HCH bêta	<0,005	µg/L		0,10		
HCH delta	<0,005	µg/L		0,10		
HCH gamma (lindane)	<0,005	µg/L		0,10		
Heptachlore	<0,005	µg/L		0,03		
Heptachlore époxyde	<0,005	µg/L		0,03		
Heptachlore époxyde cis	<0,005	µg/L		0,03		
Heptachlore époxyde trans	<0,005	µg/L		0,03		
Hexachlorobutadiène	<0,005	µg/L		0,10		
Oxadiazon	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						
Chlorpyrifos éthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Chlorpyrifos méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthoate	<0,005	µg/L		0,10		
Ethephon	<0,050	µg/L		0,10		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Cyperméthrine	<0,005	µg/L		0,10		
Deltaméthrine	<0,005	µg/L		0,10		
Fluvalinate-tau	<0,005	µg/L		0,10		
Lambda Cyhalothrine	<0,005	µg/L		0,10		
Tefluthrine	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES STROBILURINES						
Azoxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
Dimoxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
Pyraclostrobine	<0,005	µg/L		0,10		
Trifloxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Ethylenethiouree	<0,50	µg/L		0,10		
Metsulfuron méthyl	<0,020	µg/L		0,10		
Nicosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Prosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Thifensulfuron méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Triflusulfuron-methyl	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,005	µg/L		0,10		
Cyanazine	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,020	µg/L		0,10		
Flufénacet OXA	<0,020	µg/L		0,10		
Métamitrone	<0,005	µg/L		0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/L		0,10		
Propazine	<0,020	µg/L		0,10		
Simazine	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutylazin	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Aminotriazole	<0,050	µg/L		0,10		
Cyproconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Difénoconazole	<0,005	µg/L		0,10		

PLV n° 06700228232			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Epoxyconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Fludioxonil	<0,005	µg/L		0,10		
Flusilazol	<0,005	µg/L		0,10		
Metconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Propiconazole	<0,020	µg/L		0,10		
Prothioconazole	<0,050	µg/L		0,10		
Tébuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Triticonazole	<0,020	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRICETONES						
Mésotrione	<0,050	µg/L		0,10		
Sulcotrione	<0,050	µg/L		0,10		
Tembotrione	<0,050	µg/L		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0,005	µg/L		0,10		
Diuron	<0,005	µg/L		0,10		
Ethidimuron	<0,005	µg/L		0,10		
Isoproturon	<0,005	µg/L		0,10		
Linuron	<0,005	µg/L		0,10		
Trinéxapac-éthyl	<0,020	µg/L		0,10		
PLASTIFIANTS						
Phosphate de tributyle	<0,005	µg/L				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromates	<3	µg/L		10,00		
Bromoforme	<0,50	µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	0,23	µg/L		100,00		
Chloroforme	<0,5	µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	<0,50	µg/L		100,00		
Trihalométhanés (4 substances)	0,23	µg/L		100,00		

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 17/07/2020 à 09h28 réalisé pour l'ARS Grand Est par le Centre d'analyses et de recherches

Nom et type d'installation : STATION TRAITEMENT WEILER (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE STATION DE WEILER - WISSEMBOURG (SORTIE STATION WEILER APRES UV)

Code point de surveillance : 0000007595

Type d'analyse : P1+P2

Numéro de prélèvement : 06700228233

Référence laboratoire : CAN2007-3983

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 28 juillet 2020
Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Hervé CHRETIEN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	11,5	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,9	unité pH			6,5	9,0

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,0
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Turbidité néphélométrique NFU	0,21	NFU				2,0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0,20	µg/L		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,200	µg/L		0,5		
Dichloroéthane-1,2	<0,20	µg/L		3,0		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10	µg/L		10,0		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,50	µg/L		10,0		
Trichloroéthylène	<0,10	µg/L		10,0		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	0	mg(CO3)/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	Qualitatif			1,0	2,0
Hydrogénocarbonates	88,0	mg/L				
pH Equilibre Calculé à 20°C	8,44	unité pH				
Titre alcalimétrique	0,00	°f				
Titre alcalimétrique complet	7,20	°f				
Titre hydrotimétrique	8,4	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	13,6	µg/L				200
Manganèse total	3,0	µg/L				50
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine-déiisopropyl	<0,020	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10		
Atrazine déséthyl déiisopropyl	<0,020	µg/L		0,10		
Hydroxyterbutylazine	<0,020	µg/L		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,005	µg/L		0,10		
MINERALISATION						
Calcium	27,5	mg/L				
Chlorures	3,8	mg/L				250
Conductivité à 25°C	185	µS/cm			200	1100
Magnésium	3,8	mg/L				
Potassium	2,1	mg/L				
Sodium	2,8	mg/L				200

PLV n° 06700228233			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Sulfates	14,4	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	10,3	µg/L				200,0
Arsenic	3,21	µg/L		10,0		
Baryum	0,0345	mg/L				0,7
Cyanures totaux	<3	µg(CN)/L		50,0		
Fluorures mg/L	0,11	mg/L		1,5		
Mercure	<0,01	µg/L		1,0		
Sélénium	<0,10	µg/L		10,0		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,5	mg(C)/L				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,010	mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	2,9	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité alpha globale en Bq/L	<0,02	Bq/L				
Activité bêta attribuable au K40	0,066	Bq/L				
Activité bêta globale en Bq/L	0,07	Bq/L				
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	<0,040	Bq/L				
Activité Tritium (3H)	<9	Bq/L				100,0
Dose indicative	<0,10000	mSv/a				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	3	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
Acétochlore	<0,005	µg/L		0,10		
Alachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Boscalid	<0,005	µg/L		0,10		
Cyazofamide	<0,005	µg/L		0,10		
Cymoxanil	<0,005	µg/L		0,10		
Dichlormide	<0,010	µg/L		0,10		
Diméthénamide	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthénamide ESA	<0,020	µg/L		0,10		
Diméthénamide OXA	<0,020	µg/L		0,10		
Fenhexamid	<0,010	µg/L		0,10		
Fluopicolide	<0,005	µg/L		0,10		
Mandipropamide	<0,005	µg/L		0,10		
Méfonoxan	<0,10	µg/L		0,10		
Métazachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Métolachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Métolachlor NOA	<0,050	µg/L		0,10		
Napropamide	<0,005	µg/L		0,10		
Oryzalin	<0,020	µg/L		0,10		
OXA alachlore	<0,020	µg/L		0,10		
Pethoxamide	<0,005	µg/L		0,10		
Propyzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Tébutam	<0,005	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Zoxamide	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4-D	<0,020	µg/L		0,10		
2,4-MCPA	<0,005	µg/L		0,10		
Dichlorprop	<0,020	µg/L		0,10		
Diclofop méthyl	<0,050	µg/L		0,10		
Fénoxaprop	<0,005	µg/L		0,10		
Mécoprop	<0,005	µg/L		0,10		
Triclopyr	<0,020	µg/L		0,10		
PESTICIDES CARBAMATES						
Carbendazime	<0,005	µg/L		0,10		
Méthiocarb	<0,005	µg/L		0,10		
Méthyl isothiocyanate	<0,05	µg/L		0,10		
Oxamyl	<0,020	µg/L		0,10		
Phenméthiphame	<0,020	µg/L		0,10		
Propamocarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Prosulfocarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Pyrimicarbe	<0,005	µg/L		0,10		
Thiophanate méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Thirame	<0,100	µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS						
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005	µg/L		0,10		
Acétamiprid	<0,005	µg/L		0,10		
Aclonifen	<0,005	µg/L		0,10		
AMPA	<0,050	µg/L		0,10		
Anthraquinone (pesticide)	<0,005	µg/L		0,10		
Benoxacor	<0,005	µg/L		0,10		
Bentazone	<0,020	µg/L		0,10		
Bifenox	<0,005	µg/L		0,10		
Bixafen	<0,005	µg/L		0,10		
Bromacil	<0,005	µg/L		0,10		
Bromadiolone	<0,050	µg/L		0,10		
Captane	<0,010	µg/L		0,10		
Chloridazone	<0,005	µg/L		0,10		
Chlormequat	<0,050	µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010	µg/L		0,10		
Clomazone	<0,005	µg/L		0,10		
Clopyralid	<0,10	µg/L		0,10		
Coumafène	<0,005	µg/L		0,10		
Cyprodinil	<0,005	µg/L		0,10		
Cyprosulfamide	<0,005	µg/L		0,10		
Desmethylnorflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Dichlobénil	<0,005	µg/L		0,10		
Diflufénicanil	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthomorphe	<0,005	µg/L		0,10		
Diquat	<0,050	µg/L		0,10		
Dithianon	<0,10	µg/L		0,10		
Ethofumésate	<0,005	µg/L		0,10		
Fenpropidin	<0,010	µg/L		0,10		
Fenpropimorphe	<0,005	µg/L		0,10		
Fluazinam	<0,005	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Flumioxazine	<0,005	µg/L		0,10		
Fluroxypir	<0,020	µg/L		0,10		
Folpel	<0,010	µg/L		0,10		
Fosetyl-aluminium	<0,020	µg/L		0,10		
Glufosinate	<0,050	µg/L		0,10		
Glyphosate	<0,050	µg/L		0,10		
Hydrazide maleïque	<0,5	µg/L		0,10		
Imidaclopride	<0,005	µg/L		0,10		
Ioxynil octanoate	<0,010	µg/L		0,10		
Iprodione	<0,010	µg/L		0,10		
Isoxadifen-éthyle	<0,005	µg/L		0,10		
Isoxaflutole	<0,005	µg/L		0,10		
Lenacile	<0,005	µg/L		0,10		
Mefenpyr diethyl	<0,005	µg/L		0,10		
Mepiquat	<0,050	µg/L		0,10		
Métalaxyle	<0,005	µg/L		0,10		
Métaldéhyde	<0,020	µg/L		0,10		
Metrafenone	<0,005	µg/L		0,10		
Norflurazon	<0,005	µg/L		0,10		
Oxadixyl	<0,005	µg/L		0,10		
Oxyfluorfen	<0,010	µg/L		0,10		
Pendiméthaline	<0,005	µg/L		0,10		
Pinoxaden	<0,050	µg/L		0,10		
Prochloraze	<0,010	µg/L		0,10		
Pyridate	<0,010	µg/L		0,10		
Pyriméthanil	<0,005	µg/L		0,10		
Quimerac	<0,005	µg/L		0,10		
Quinoxifen	<0,005	µg/L		0,10		
Spinosad	<0,050	µg/L		0,10		
Spinosyne A	<0,050	µg/L		0,10		
Spinosyne D	<0,050	µg/L		0,10		
Spiroxamine	<0,005	µg/L		0,10		
Tétraconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Thiaclopride	<0,005	µg/L		0,10		
Thiamethoxam	<0,005	µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	<0,005	µg/L		0,50		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Bromoxynil	<0,005	µg/L		0,10		
Bromoxynil octanoate	<0,010	µg/L		0,10		
Dicamba	<0,030	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz	<0,005	µg/L		0,10		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,010	µg/L		0,10		
Ioxynil	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOCHLORES						
Aldrine	<0,005	µg/L		0,03		
CGA 354742	<0,020	µg/L		0,10		
Dieldrine	<0,005	µg/L		0,03		
Dimétachlore	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthachlore OXA	<0,020	µg/L		0,10		
HCH alpha	<0,005	µg/L		0,10		
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0,005	µg/L		0,10		

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Diméthachlore OXA	<0,020	µg/L		0,10		
HCH alpha	<0,005	µg/L		0,10		
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0,005	µg/L		0,10		
HCH bêta	<0,005	µg/L		0,10		
HCH delta	<0,005	µg/L		0,10		
HCH gamma (lindane)	<0,005	µg/L		0,10		
Heptachlore	<0,005	µg/L		0,03		
Heptachlore époxyde	<0,005	µg/L		0,03		
Heptachlore époxyde cis	<0,005	µg/L		0,03		
Heptachlore époxyde trans	<0,005	µg/L		0,03		
Hexachlorobutadiène	<0,005	µg/L		0,10		
Oxadiazon	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES						
Chlorpyrifos éthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Chlorpyrifos méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Diméthoate	<0,005	µg/L		0,10		
Ethephon	<0,050	µg/L		0,10		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES						
Cyperméthrine	<0,005	µg/L		0,10		
Deltaméthrine	<0,005	µg/L		0,10		
Fluvalinate-tau	<0,005	µg/L		0,10		
Lambda Cyhalothrine	<0,005	µg/L		0,10		
Tefluthrine	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES STROBILURINES						
Azoxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
Dimoxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
Pyraclostrobine	<0,005	µg/L		0,10		
Trifloxystrobine	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Ethylenthiouree	<0,50	µg/L		0,10		
Metsulfuron méthyl	<0,020	µg/L		0,10		
Nicosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Prosulfuron	<0,005	µg/L		0,10		
Thifensulfuron méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
Triflursulfuron-méthyl	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,005	µg/L		0,10		
Cyanazine	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/L		0,10		
Flufenacet ESA	<0,020	µg/L		0,10		
Flufénacet OXA	<0,020	µg/L		0,10		
Métamitrone	<0,005	µg/L		0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/L		0,10		
Propazine	<0,020	µg/L		0,10		
Simazine	<0,005	µg/L		0,10		
Terbutylazin	<0,005	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Aminotriazole	<0,050	µg/L		0,10		
Cyproconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Difénoconazole	<0,005	µg/L		0,10		

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Metconazol	<0,005	µg/L		0,10		
Propiconazole	<0,020	µg/L		0,10		
Prothioconazole	<0,050	µg/L		0,10		
Tébuconazole	<0,005	µg/L		0,10		
Triticonazole	<0,020	µg/L		0,10		
PESTICIDES TRICETONES						
Mésotrione	<0,050	µg/L		0,10		
Sulcotrione	<0,050	µg/L		0,10		
Tembotrione	<0,050	µg/L		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0,005	µg/L		0,10		
Diuron	<0,005	µg/L		0,10		
Ethidimuron	<0,005	µg/L		0,10		
Isoproturon	<0,005	µg/L		0,10		
Linuron	<0,005	µg/L		0,10		
Trinéxapac-éthyl	<0,020	µg/L		0,10		
PLASTIFIANTS						
Phosphate de tributyle	<0,005	µg/L				

Pôle Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Courriel : ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Téléphone : 03 88 76 79 86

MAIRIE DE WISSEMBOURG
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE-BP 10149

67163 WISSEMBOURG CEDEX

EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

VILLE DE WISSEMBOURG

Prélèvement et mesures de terrain du 28/08/2020 à 09h43 réalisé pour l'ARS Grand Est par le Centre d'analyses et de recherches

Nom et type d'installation : WISSEMBOURG - C781 (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU WISSEMBOURG - WISSEMBOURG (CMS cour de la commanderie lavabo toilettes)

Code point de surveillance : 0000009673

Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement : 06700229047

Référence laboratoire : CAN2008-5192

Conclusion sanitaire

Eau destinée à la consommation humaine conforme aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés.

Strasbourg, le 2 septembre 2020

Pour le Directeur Général,
L'ingénieur d'études sanitaires



Sabine GERDOLLE

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	19,1	°C				
Température de l'eau	18,4	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,9	unité pH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,02	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<0,02	mg(Cl ₂)/L				

			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Qualitatif				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,0
Odeur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0	Qualitatif				
Turbidité néphélométrique NFU	0,34	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	211	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,010	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Exercice 2020

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret
du 2 mai 2007**

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr,
rubrique « l'Observatoire ».

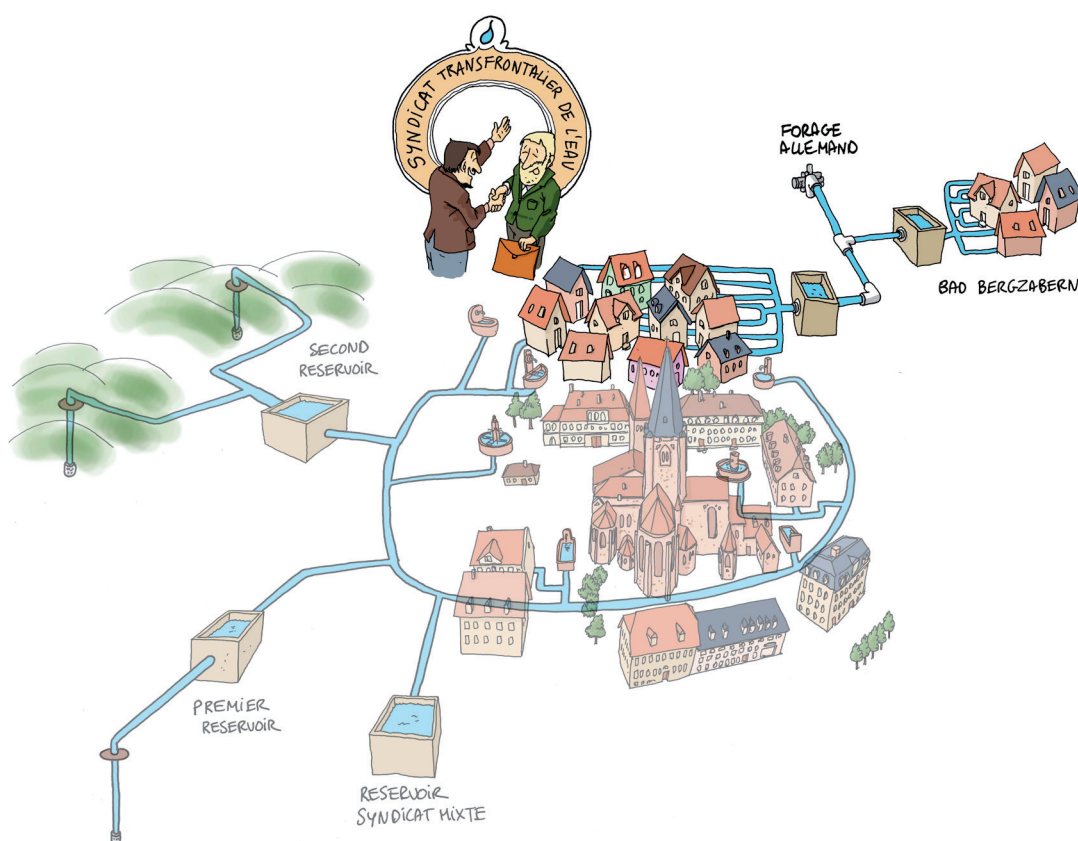


Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	
1.2.	Mode de gestion du service	
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	
1.4.	Nombre d'abonnés	
1.5.	Eaux brutes	
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	
1.6.	Eaux traitées.....	
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	
1.6.2.	Production	
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
1.6.5.	Autres volumes.....	
1.6.6.	Volume consommé autorisé	
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	
2.1.	Modalités de tarification	
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
2.3.	Recettes.....	
3.	Indicateurs de performance	
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)...	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
4.	Financement des investissements.....	
4.1.	Branchements en plomb.....	
4.2.	Montants financiers.....	
4.3.	État de la dette du service	
4.4.	Amortissements	
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : WISSEMBOURG
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☐	☐
Traitement ⁽¹⁾	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☐	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Wissembourg
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 732 habitants au 31/12/2020 (7 894 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 589 abonnés au 31/12/2020 (2 588 au 31/12/2019).

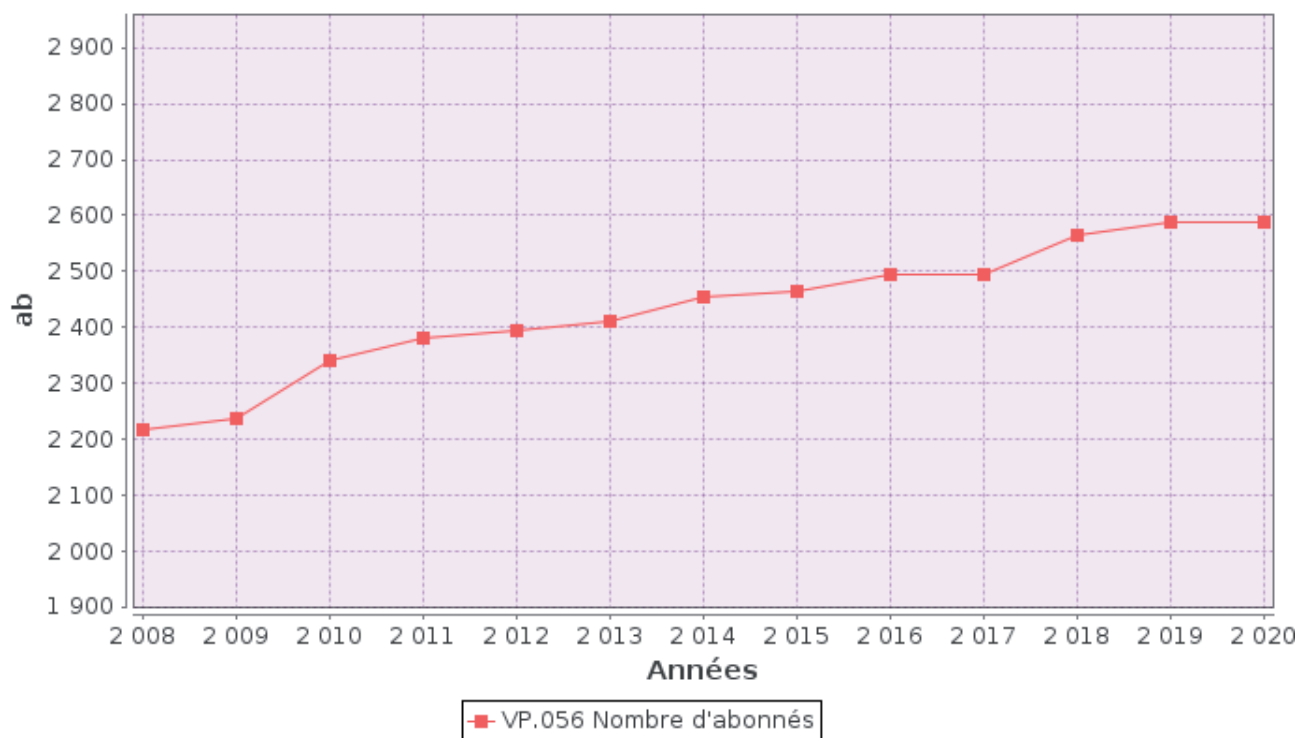
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Wissembourg					
Total	2 588			2 589	0%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,48 abonnés/km au 31/12/2020 (41,46 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,99 habitants/abonné au 31/12/2020 (3,05 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 167,71 m³/abonné au 31/12/2020. (169,44 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

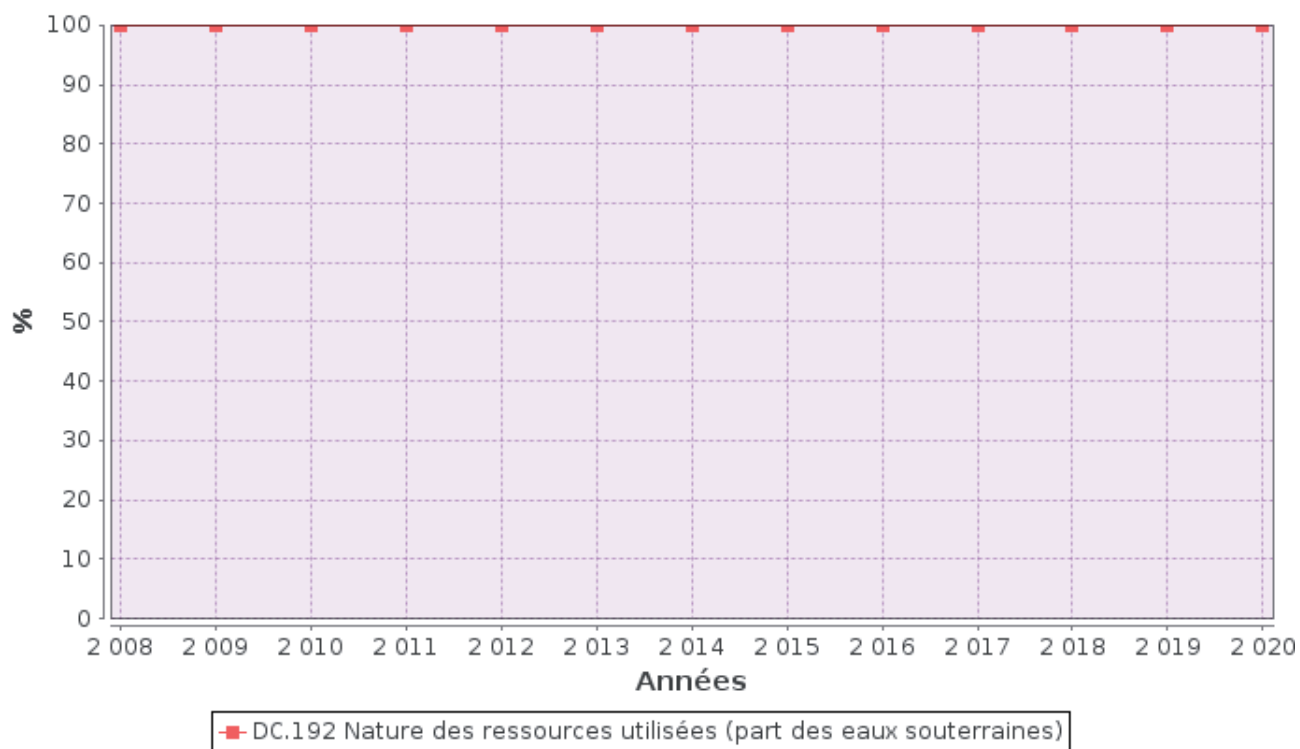


Le service public d'eau potable prélève 391 456 m³ pour l'exercice 2020 (370 994 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)			18 583	16 910	-9%
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			12 892	12 850	-0,3%
Source 14 SCHLIEFENTHAL-WEILER			52 050	38 958	-25,1%
Source 12 REEBRINEL			0	0	___%
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)			13 643	11 609	-14,9%
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)			3 740	4 293	14,8%
Source 09 BURBACH (Allemagne)			110 486	112 490	1,8%
Forage 2 de WEILER			50 890	59 125	16,2%
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			7 697	6 806	-11,6%
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)			11 554	7 753	-32,9%
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			35 151	40 883	16,3%
Forage 1 de WEILER			37 977	42 661	12,3%
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)			8 514	12 758	49,9%
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)			7 817	15 008	92%
Total			370 994	382 104	3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

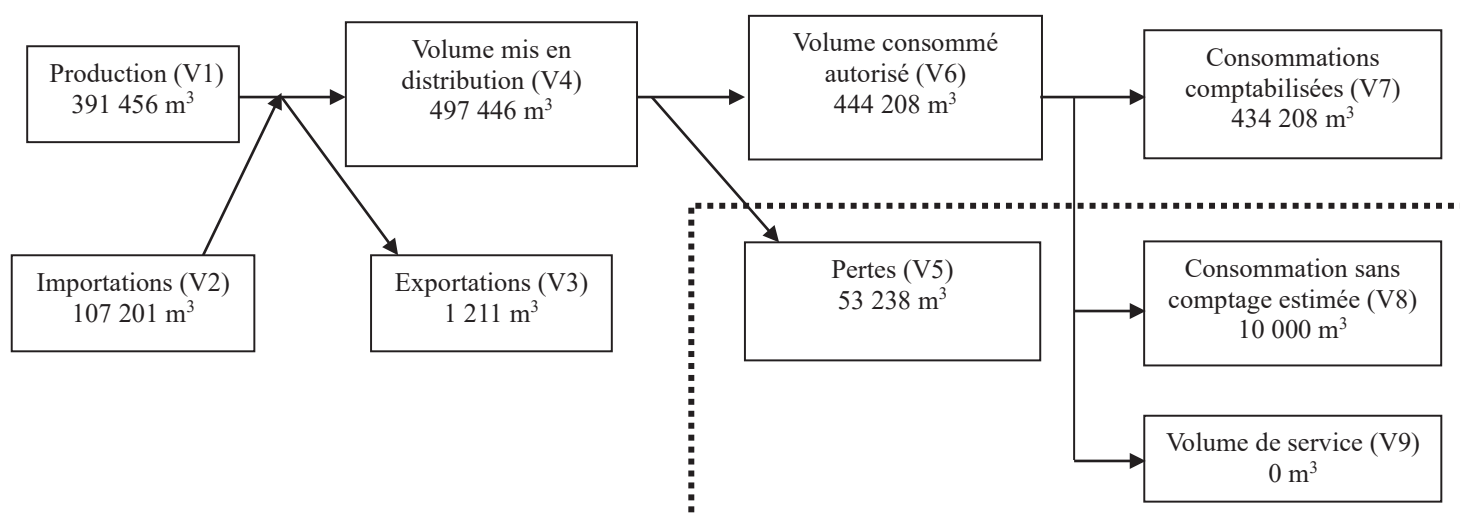


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production

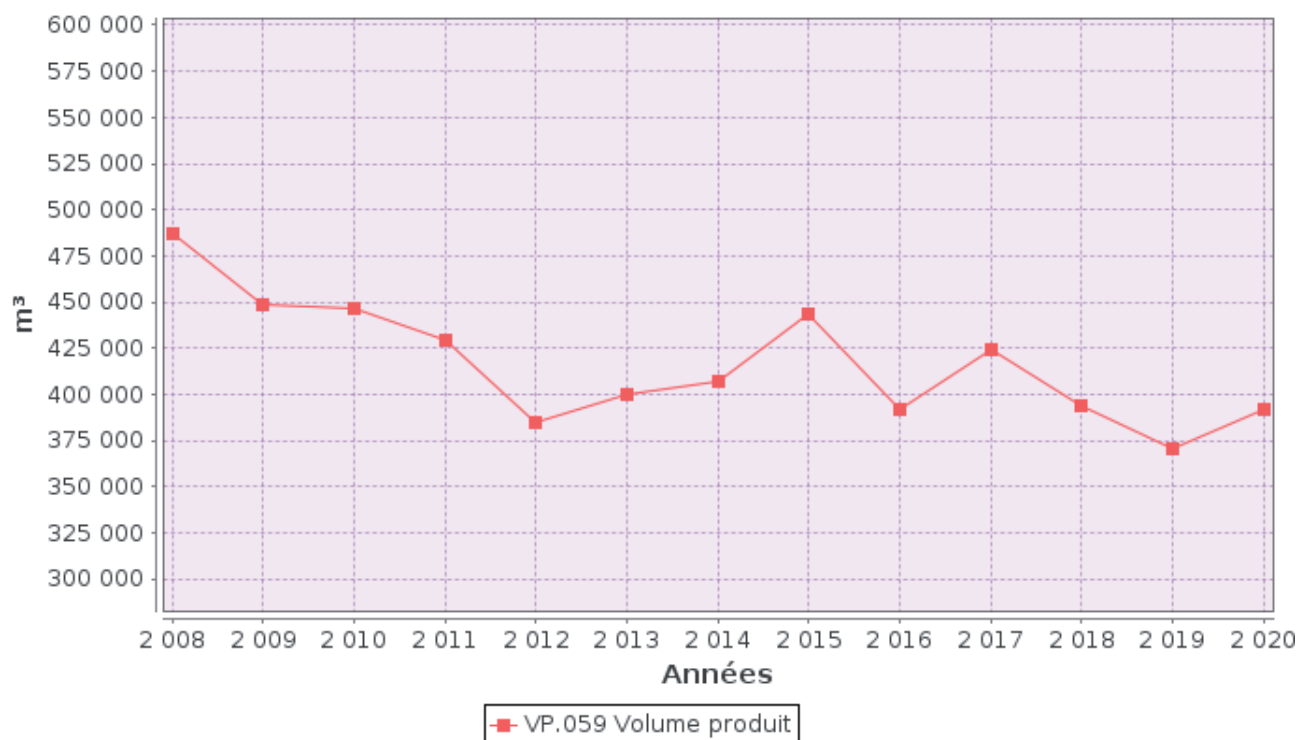


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Source 06 ROSTEIG amont (Allemagne)	18 583	16 910	-9%	80
Source 05 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	12 892	12 850	-0,3%	80
Source 14 SCHLIEFENTHAL- WEILER	52 050	38 958	-25,1%	80
Source 12 REEBRINEL	0	0	____%	80
Source 08 ROSTEIG milieu (Allemagne)	13 643	11 609	-14,9%	80
Source 10 STIFTSWALDCHEN (Allemagne)	3 740	4 293	14,8%	80
Source 09 BURBACH (Allemagne)	110 486	112 490	1,8%	80
Forage 2 de WEILER	50 890	59 125	16,2%	80
Source 03 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	7 697	6 806	-11,6%	80
Source 04 HEILIGENBACH aval (Allemagne)	11 554	7 753	-32,9%	80
Source 01 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	35 151	40 883	16,3%	80
Forage 1 de WEILER	37 977	42 661	12,3%	80
Source 02 HEILIGENBACH amont (Allemagne)	8 514	12 758	49,9%	80
Source 07 KIRCHQUELLE (Allemagne)	7 817	15 008	92%	80
Total du volume produit (V1)	370 994	391 456	5,5%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total d'eaux traitées achetées (V2)	109 420	107 201	-2%	80

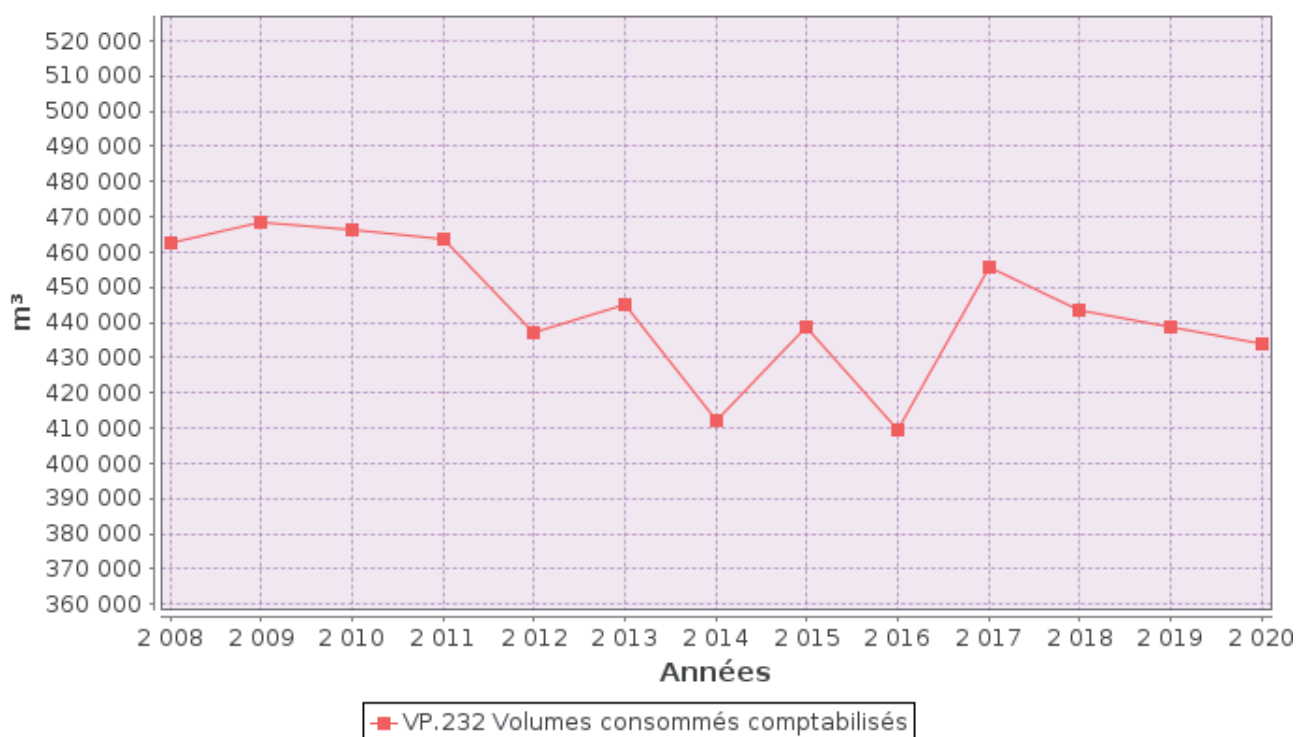
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	321 846	327 529	1,8%
Abonnés non domestiques	116 667	106 679	-8,6%
Total vendu aux abonnés (V7)	438 513	434 208	-1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	1 211	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 000	10 000	0%
Volume de service (V9)	0	0	___%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	448 513	444 208	-1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 62,42 kilomètres au 31/12/2020 (62,42 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2020
	€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	43,2 €	43,2 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,23 €/m ³	1,23 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant ...
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant ...

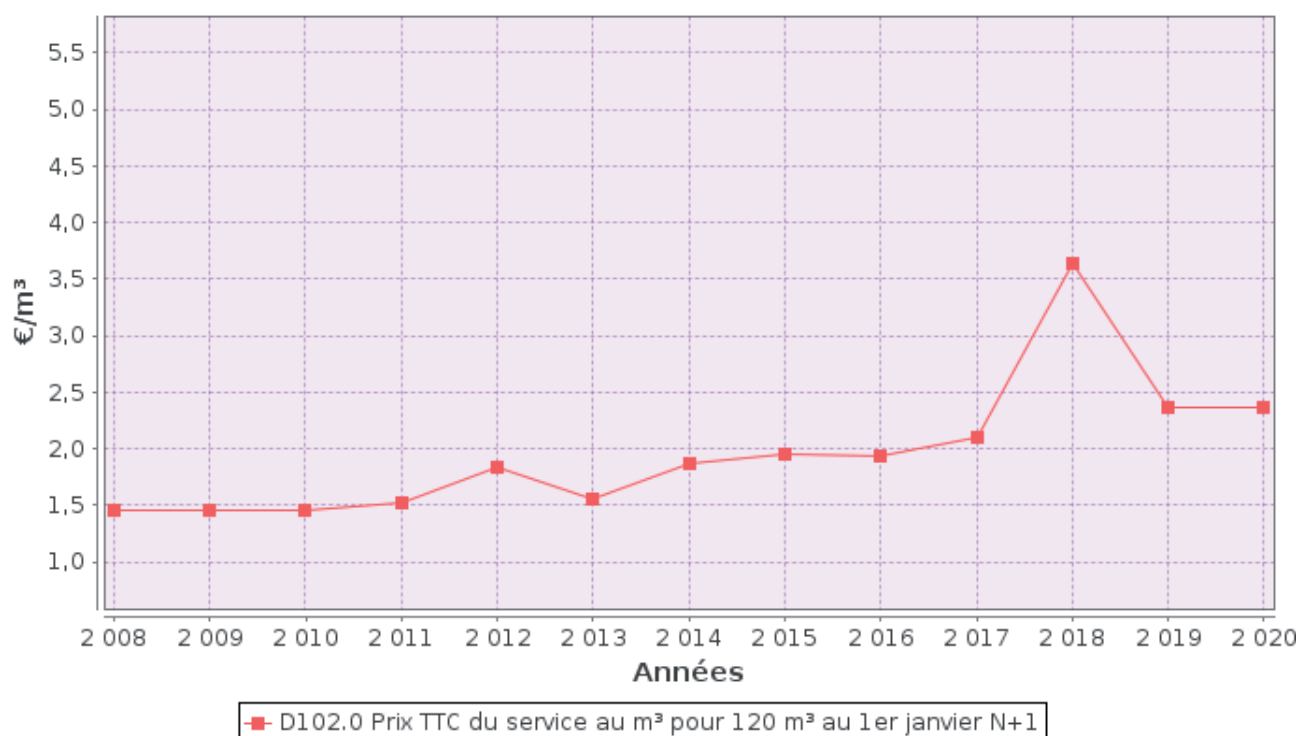
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,20	43,20	0%
Part proportionnelle	147,60	147,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	190,80	190,80	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	7,20	7,20	0%
TVA	14,74	14,74	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	91,90	91,90	0%
Total	282,70	282,70	0%
Prix TTC au m³	2,36	2,36	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Wissembourg		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 908 124 € (923 575 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	28	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	41	0	29	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

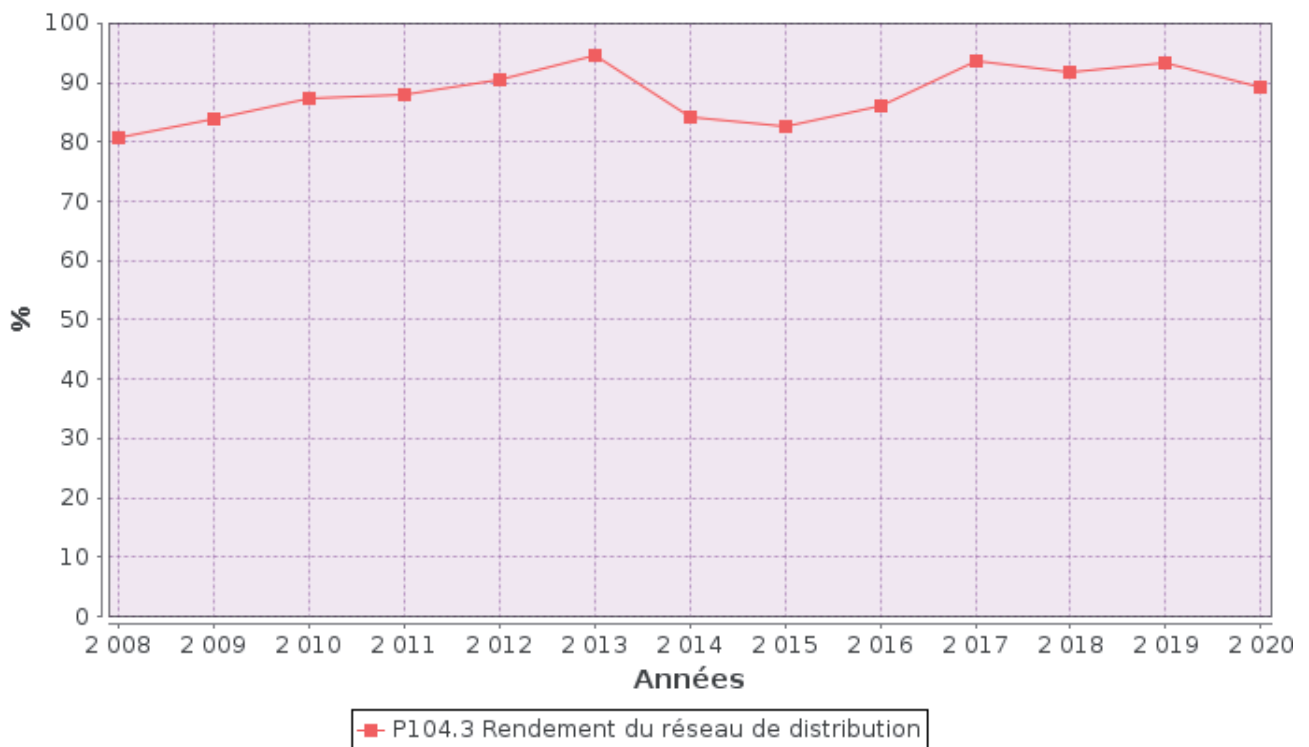
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	93,4 %	89,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,69	19,55
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	91,3 %	87,3 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m³/j/km (1,8 en 2019).

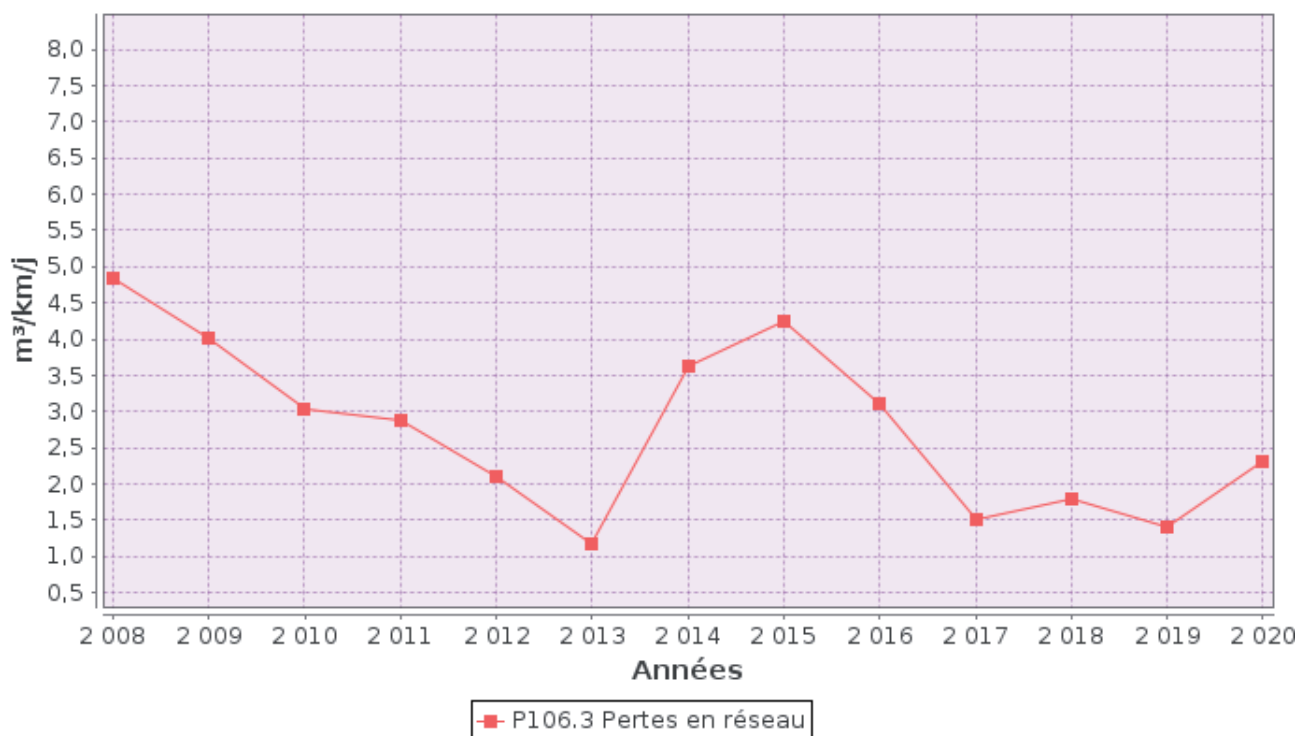
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 2,3 m³/j/km (1,4 en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2019	2020
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 1,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,45% (0,45 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	254 168	333 501
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	225 838,02	_____
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
7 718,65 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0178 €/m³ pour l'année 2020 (0,0208 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 894	7 732
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,36	2,36
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,4%	89,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,8	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,4	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45%	0,45%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0208	0,0178

Rapport annuel 2020

> Synthèse locale Assainissement

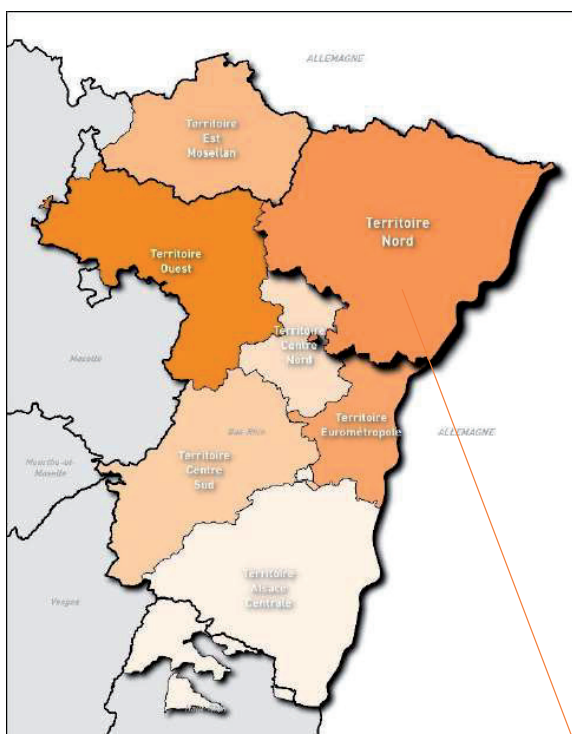
TERRITOIRE NORD

VILLE DE WISSEMBOURG





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE WISSEMBOURG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2013

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 3

Vos usagers

- 2 534 abonnés
- 7 681 habitants desservis

Vos volumes

- 499 247 m³ assainis
- 197 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau





LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION LOCALE :
Lorène KNITTEL



LE PRÉSIDENT DU SDEA :
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Maîtrise et gestion de la crise sanitaire COVID-19

L'année 2020 a été marquée par le démarrage de la crise sanitaire COVID-19. L'objectif du SDEA et de ses agents a été de s'adapter en vue d'assurer la continuité des services publics du cycle de l'eau pour l'ensemble des périmètres, tout en limitant l'impact économique, social et environnemental de la crise.

L'ensemble des opérations de maintenance curative et préventive a été poursuivi pour assurer la continuité de l'excellence et la durabilité du service en veillant à la santé-sécurité des agents du SDEA à l'appui de protocoles d'intervention sécurisés COVID-19.

Des défis pour la nouvelle mandature 2020-2026

Par ailleurs, le renouvellement municipal en 2020 a conduit à la désignation de l'ensemble des délégués des communes membres siégeant au sein des instances délibérantes et de concertation du SDEA. Impliqués dans 3 niveaux de gouvernance : local, territorial et global, de nombreux défis attendent les élus du SDEA lors de cette nouvelle mandature 2020-2026.

En premier lieu, les défis institutionnels vont constituer autant d'opportunités pour co-construire les organisations locales les plus pertinentes autour de l'ADN du SDEA : la mutualisation – solidarité – proximité ainsi que la vision intégrée du petit et du grand cycle de l'eau.

Notre feuille de route intègre également la poursuite des efforts en matière d'investissements, de transformation numérique et managériale mais aussi en matière d'innovation pour conforter l'excellence et la durabilité du service rendu.

Le troisième défi à relever lors de ce mandat est celui des nouvelles réponses à apporter sur l'exemplarité en matière de cycle de l'eau et de transition écologique telles que développer des solutions pérennes de protection des ressources en eau, associées à la transition vers de nouveaux modèles de production agricole.

Tous ces défis ne sauraient être relevés sans la mobilisation renforcée de toutes les parties prenantes et le fruit d'une co-construction de tous les acteurs. La diversité des territoires, des organisations et des sensibilités constitue un formidable catalyseur d'intelligence collective.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 5 bassins d'orage
- 45 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 79,39 km de réseaux communaux
- 1878 bouches d'égout

Wissembourg

CAPACITE	
m³/jour	Equiv-hab
9000	35000

Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

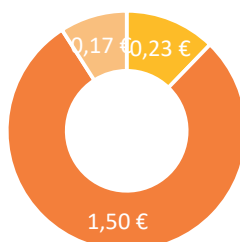
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

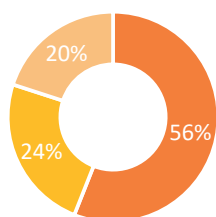
- Part fixe : 0 € HT/an
- Part variable : 1,5 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,5 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,906 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



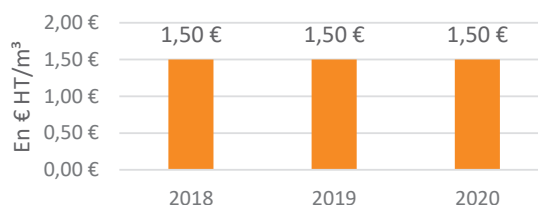
- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%

Affectation pour 100 € de recette

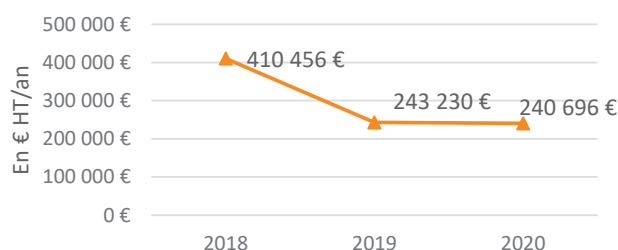


- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

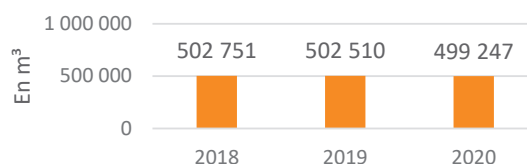
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans	2,6 ans	1,7 an
Capital restant dû	982 200 €	801 130 €	648 348 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,92 %	ND	ND
Montant des abandons de créances	1 143 €	196 €	4 173 €
Taux de réclamations global	0,15 ‰	0,25 ‰	0,55 ‰

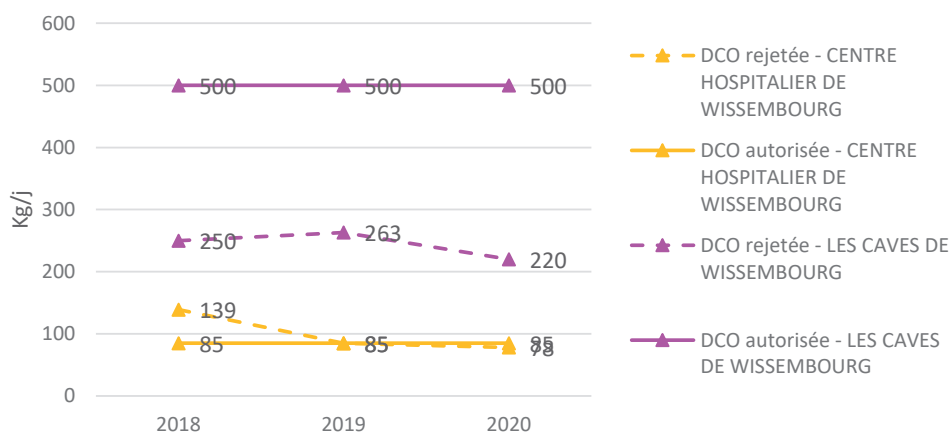
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2018	2019	2020
Domestiques	10	14	7
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	10	14	7

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



Industriels

Industriels :

BRUKER BIOSPIN à WISSEMBOURG (fabrication d'instrumentation scientifique et technique)

BURSTNER à WISSEMBOURG (fabrication de véhicules de loisirs)

SCHILLER MEDICAL à WISSEMBOURG (assemblage de défibrillateurs)

Industriels conventionnés :

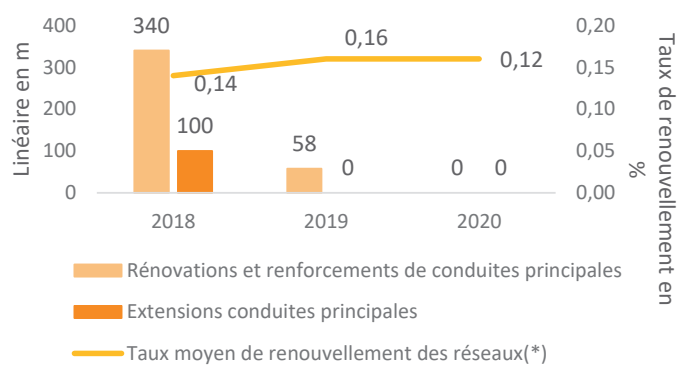
LES CAVES DE WISSEMBOURG à WISSEMBOURG (env. 2 000 EH) sans impact notable sur la station d'épuration

CENTRE HOSPITALIER DE WISSEMBOURG (env. 700 EH) sans impact notable sur la station d'épuration.

5 Industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



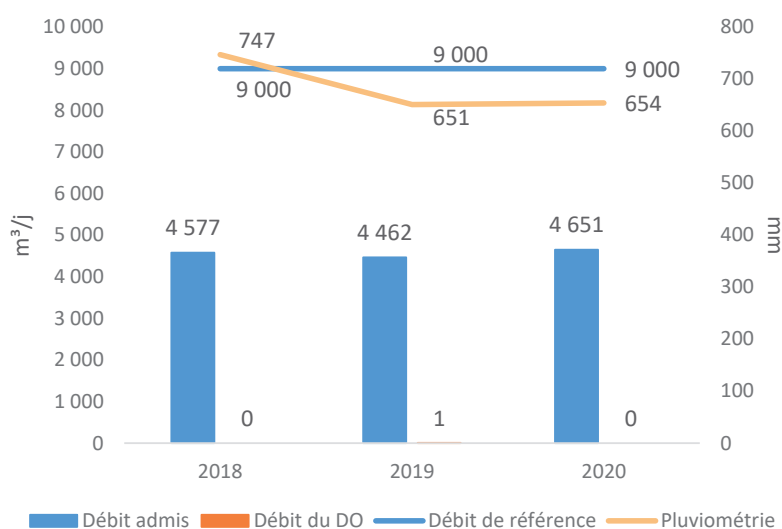
Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

Pas de travaux de renouvellement ou de renforcement du réseau d'assainissement en 2020. Au niveau des ouvrages de pompage, 3 pompes et 2 variateurs ont été remplacés.

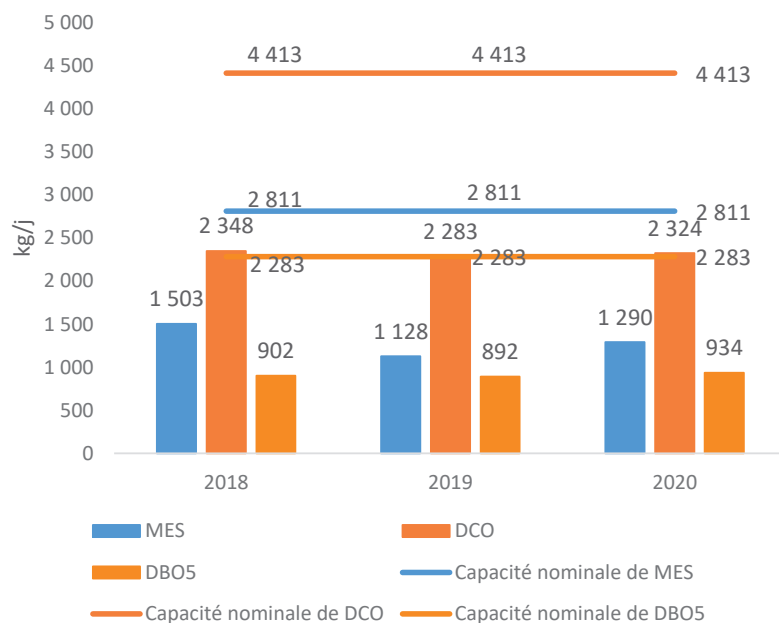
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente 52 % de la valeur nominale, contre 55 % pour la charge organique.



Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Wissembourg	52 %	55 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2018	2019	2020
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	91 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	91 %	100 %	100 %

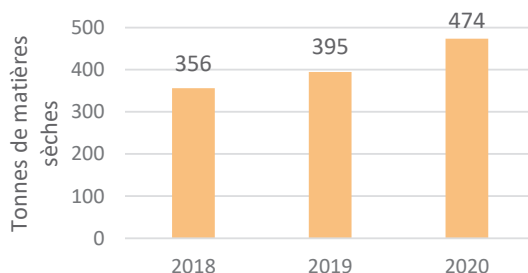
Bilan de fonctionnement et Travaux

Le traitement de la STEU est conforme aux exigences réglementaires européennes, nationales et locales. Les charges entrantes sont stables ces dernières années.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

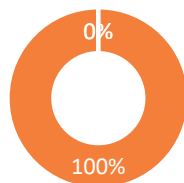
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



À noter

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires. Le paramètre marquant est le cuivre avec 12 % de la norme pour la station d'épuration de WISSEMBOURG. La filière d'élimination des boues est l'épandage direct (10 agriculteurs ont mis à disposition 102 hectares). A noter que toutes les boues ont été épandues, les boues produites sur la station d'épuration sont "dites" hygiénisées car chaulées et par conséquent peuvent être valorisées en agriculture.

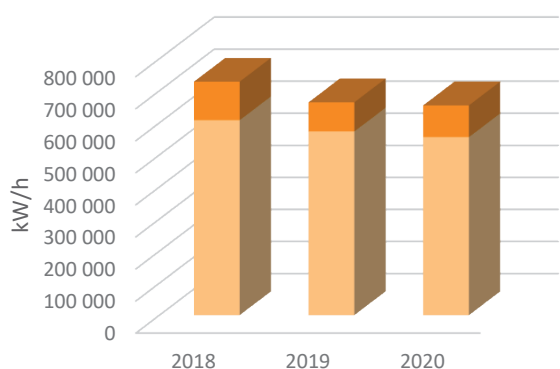
Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



■ Energie consommée STEP ■ Energie consommée pompage

À noter

La consommation d'énergie électrique du système d'assainissement est stable.

VOTRE ACTUALITÉ

AUTRES INFORMATIONS

En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 30 octobre 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de la station d'épuration et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative. Cette phase de recherche est complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes.

LE SDEA, ACTEUR DU PROJET OBEPINE !

Comme vous le savez, le SDEA est régulièrement associé à des programmes de recherche appliquée, aux côtés de différents laboratoires, sur des sujets émergents de sciences et techniques de l'eau.

C'est donc tout naturellement que notre Syndicat a participé dès février 2020 au projet de suivi de la Covid dans les eaux usées porté par l'IUT Louis Pasteur, en fournissant des échantillons représentatifs en provenance de diverses stations d'épuration. Lauréat en juillet 2020 d'un appel à projet de la Région Grand Est, ce programme a ensuite intégré le réseau OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) chargé de regrouper les données à l'échelle nationale et de développer un outil et une méthodologie de surveillance de la dynamique épidémiologique du virus.

COMMENT LE SDEA PARTICIPE AU SUIVI COVID DANS LES EAUX USÉES ?

Ce sont 11 stations d'épuration du périmètre du SDEA qui ont été choisies pour leur taille et leur dispersion géographique : Brumath, Erstein, Molsheim, Sainte-Marie-Aux-Mines, Saverne, Schweighouse-sur-Moder, Sélestat, Valff, Villé, Weyersheim et Wissembourg.

Les échantillons représentatifs des effluents reçus en entrée de station sont prélevés selon les sites une ou deux fois par semaine et mis à disposition de l'IUT Louis Pasteur pour analyse puis les données sont envoyées à OBEPINE pour traitement et diffusion. En retour, le SDEA transmet les résultats commentés aux élus des périmètres concernés.

La surveillance du SARS-CoV2 dans les eaux usées complète les données épidémiologiques et constitue un indicateur précoce, avec plusieurs jours d'avance, de l'évolution de la circulation du virus dans la population sur un territoire donné.

COMMENT ACCÉDER AUX RÉSULTATS ?

Depuis janvier, le réseau OBEPINE a commencé à publier les indicateurs de tendance sur son site internet www.reseau-obepine.fr. Ils sont présentés sous la forme de courbes :

- > L'indicateur de tendance sur les dernières semaines ;
- > L'indicateur depuis le début du suivi de la station d'épuration ;
- > Les indicateurs épidémiologies de Santé Publique France (tests positifs et taux de positivité des tests sur le périmètre géographique concerné).

Les résultats des 11 stations de notre périmètre sont en ligne sur notre site Internet www.sdea.fr.



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Retrouvez-nous sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et Youtube.

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.

Rejoignez nos communautés sur les réseaux sociaux et engagez la conversion.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

➤ **Liste des indicateurs et résultats**

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 681
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	474 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2020)	1,91 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	4 173 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	17
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,55 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)



LES TARIFS DE VOTRE FACTURE D'EAU 2020

Les redevances figurant sur la facture d'eau de l'année 2020 sont les suivantes :

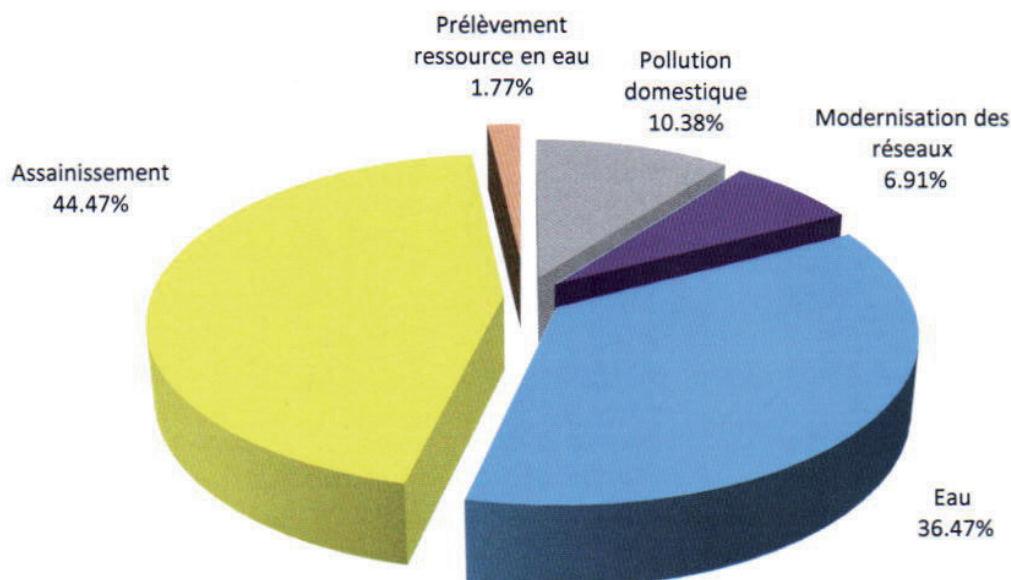
Vente de l'eau	1,23 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2019 Redevance perçue par la ville
Prélèvement ressource en eau	0,06 €/H.T. le m ³	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2019. Elle sert à financer les redevances à payer à l'Agence Rhin-Meuse et à la Rheinlandpfalz
Assainissement	1,50 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2019 Redevance perçue par le SDEA
Location annuelle du compteur	Variable selon la taille*	Redevance perçue par la ville. Tarif identique à 2019
Redevance pollution domestique	0,35 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2019 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,233 €/H.T. le m ³	Tarif identique à 2019 Redevance reversée intégralement à l'Agence Rhin-Meuse qui en fixe les tarifs annuellement
TOTAL	3.373 €/H.T. le m³	Soit 3,64 €/TTC le m³

- * 5 m³ : 43,20 € HT
 6 à 10 m³ : 45,60 € HT
 11 à 20 m³ : 57,60 € HT
 21 à 40 m³ : 69,60 € HT
 Au-delà de 40 m³ : 79,20 € HT

Il y a deux taux de TVA concernés pour la facturation 2020 :

- 5,5 % pour les redevances eau, prélèvement ressource en eau, location compteur et redevance pollution domestique
- 10 % pour les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte

Répartition du prix du m³ d'eau HT



Quelques chiffres clés

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux suivants ont été réalisés en 2020 :

Travaux extension et conformité des réseaux	: 92 234,20 €
Travaux renforcement réseau Rue du Château St Paul	: 38 771,00 €
Honoraires frais d'études programme transfrontalier	: 12 447,37 €
TOTAL :	143 452,57 €

L'achat de compteurs d'eau (télérelevé) pour 12 129 €, l'achat d'un véhicule pour 18 773,59 €, l'achat d'un perforateur et d'un aspirateur de chantier pour 932,82 € complètent les investissements réalisés en 2020.

ENDETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2020 se monte à 170 092,27 €.

Le capital remboursé au cours de l'exercice se monte à 55 745,75 €.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2020.

En supposant affecter l'intégralité de l'autofinancement brut dégagé en 2020 (soit 299 098,46 €) à l'encours de la dette au 31/12/2020, il faudrait moins d'un an pour rembourser la totalité de la dette.

Ce ratio primordial de désendettement est très bon et laisse une bonne marge de manœuvre d'endettement pour les prochaines années.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET EAU DE 2007 à 2020



LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

La vente de l'eau a globalement rapporté 935 571,72 €. On peut constater une baisse de 1,71% par rapport aux recettes de 2019.

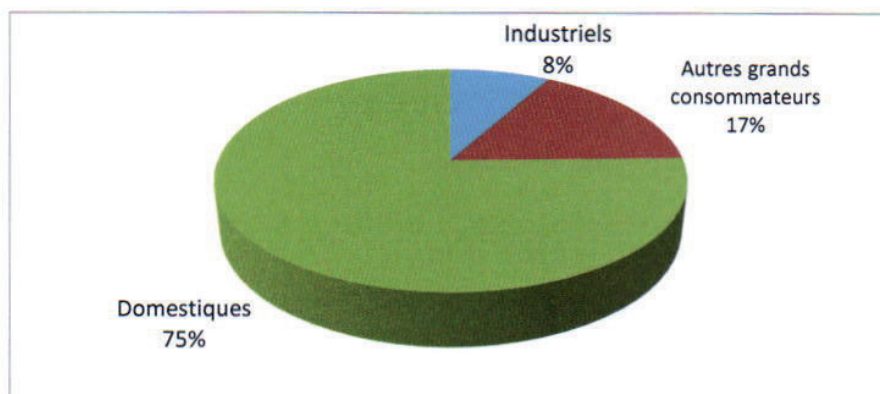
Vente de l'eau	534 601,74 €	Baisse de 1,04% par rapport à 2019 essentiellement due à une baisse du volume vendu (-5411 m ³).
Redevance pollution	140 609,93 €	Baisse de 1,83% par rapport à 2019 essentiellement due à une baisse du volume vendu.
Redevance modernisation des réseaux	88 302,56 €	Baisse de 8,14% par rapport à 2019 essentiellement due à une contractualisation directe de certaines entreprises avec l'Agence de l'eau pour le paiement de cette redevance
Redevance prélèvement eau	24 143,59 €	Hausse de 1,64% par rapport à 2019.
TOTAL	787 657,82 €	

A cela s'ajoute les locations de compteurs pour un montant de 115 889,47 €, les recettes liées à la refacturation des travaux de branchement pour 30 773,73 € ainsi que diverses recettes pour un montant de 1 250,70 €.

LA CONSOMMATION D'EAU

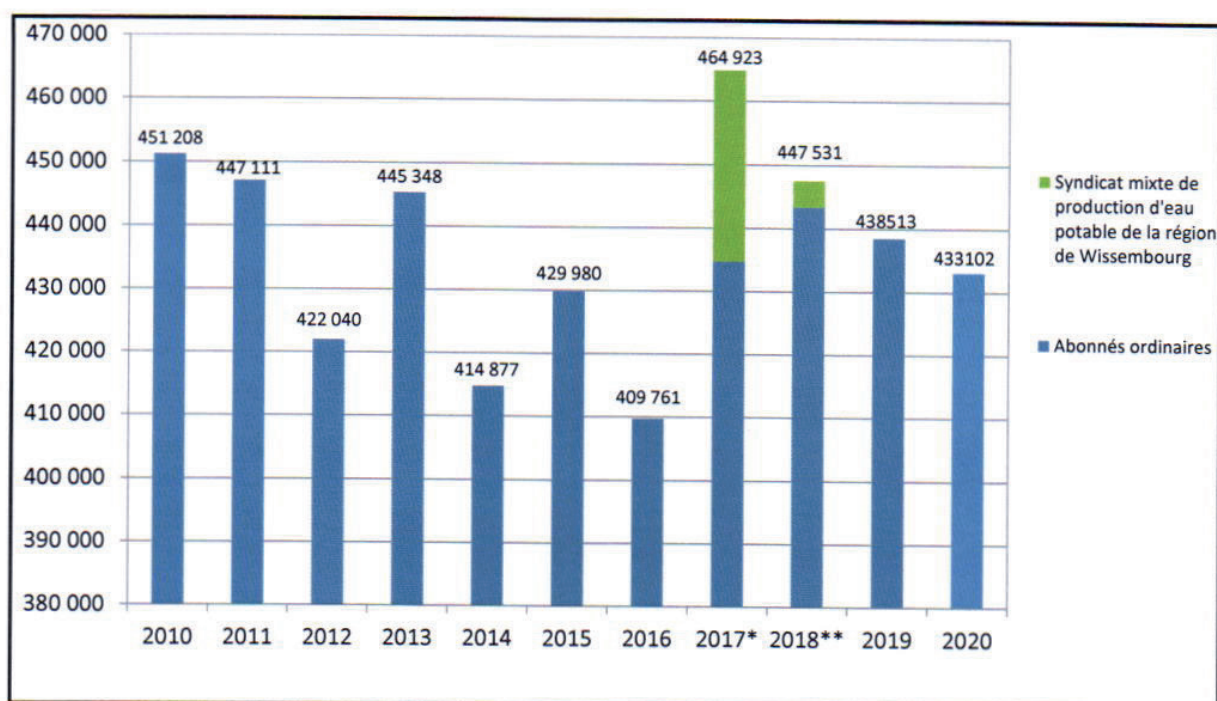
Consommation d'eau	2020	Comparaison par rapport à 2019
Consommation domestique	326 423 m ³	+ 1,42% (+ 4 577 m ³)
Consommation industrielle	35 323 m ³	- 4,83 % (- 1 791 m ³)
Consommation des grands consommateurs (lycée, gendarmerie, hôpital, etc.)	71 356 m ³	- 10,30 % (- 8 197 m ³)
TOTAL	433 102 m³	-1,23 % (- 5 411 m³)

REPARTITION DE CONSOMMATION PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



Total consommation eau facturée : 433 102 m³

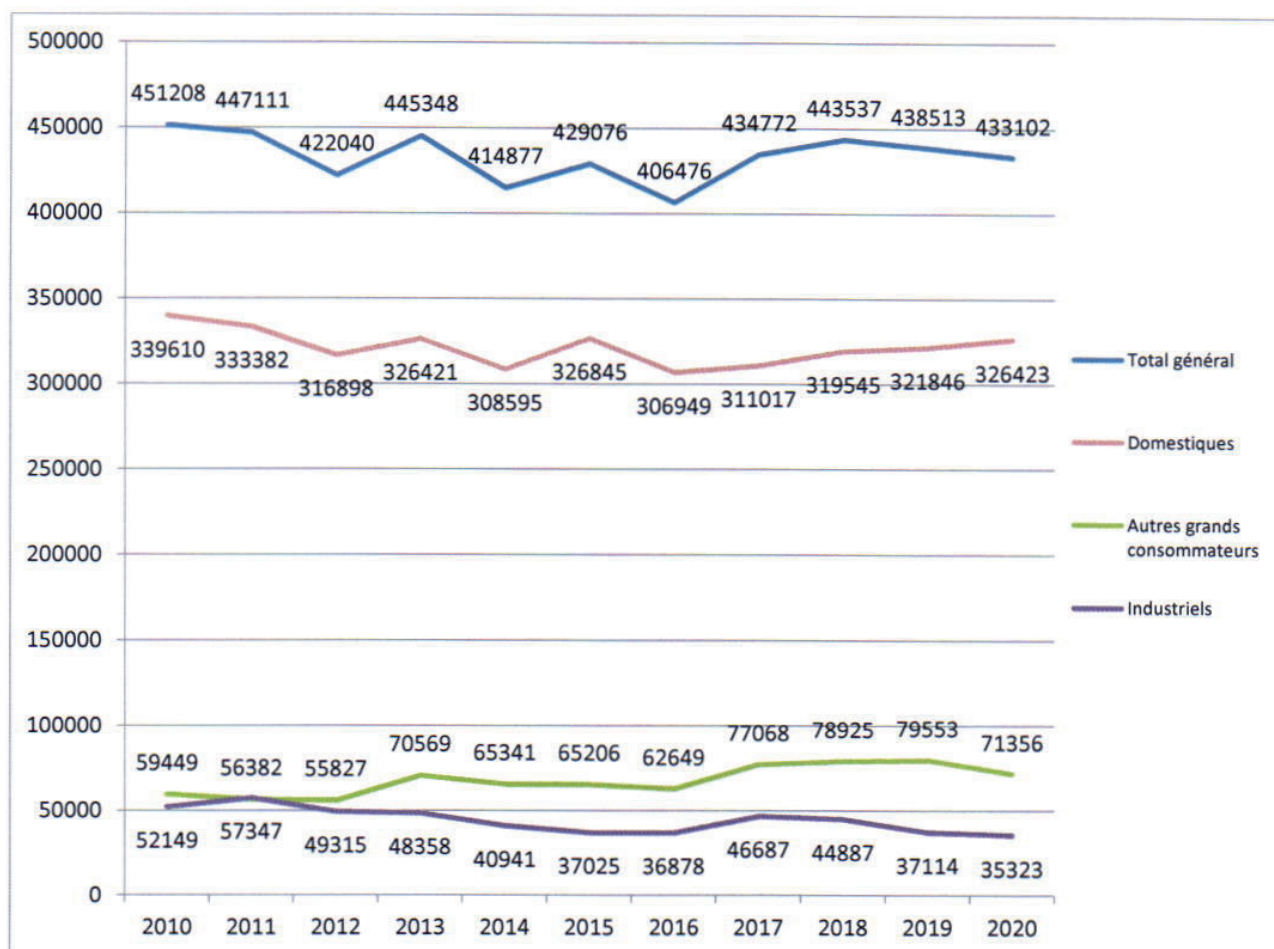
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN M3 FACTURÉE DE 2010 À 2020



*incluant 30 151 m3 facturés au syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Wissembourg

**incluant 4 174 m3 facturés au syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Wissembourg

VARIATION DE LA CONSOMMATION FACTURÉE EN M3 DE 2010 À 2020 PAR CATEGORIES DE CONSOMMATEURS



LES CHARGES COURANTES D'EXPLOITATION

Le montant des achats d'eau s'élève à 47 052,93 € .

Les différents travaux d'entretien et de réparation des réseaux se sont élevés à 193 474,26 €.

Les dépenses concernant les nouveaux branchements se sont élevées à 30 378,06 €.

EQUILIBRE FINANCIER

L'autofinancement brut réel dégagé sur l'exercice 2020 au niveau de l'exploitation se monte à **299 098,46 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement est en très légère diminution par rapport à 2019 (-0,11%). **Cette quasi stabilité de l'autofinancement brut s'explique par le fait que la baisse des recettes réelles d'exploitation de près de 2 986 € a été en grande partie compensée par une baisse des dépenses réelles d'exploitation de près de 2 650 €.**

Toutefois , il faut signaler une baisse des volumes d'eau vendus de **5 411 m3** soit une diminution de près de 1,23 % entre 2019 et 2020. Le volume d'eau vendus en 2020 se monte pour information à **433 102 m3**.

L'autofinancement net réel dégagé sur l'exercice 2020 au niveau de l'exploitation se monte à **243 352,71 €** (hors excédent reporté).

Cet autofinancement est suffisant pour financer l'intégralité des dépenses d'investissement 2020 sans devoir recourir à un emprunt en 2020.

VILLE DE WISSEMBOURG

SYNTHESE
COMPTE ADMINISTRATIF

EAU

ANNEE 2020

EXPLOITATION

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2020

Dépenses et recettes d'exploitation

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	337 315,82 €	Recettes courantes	935 571,72 €
Dépenses de personnel	55 790,93 €	Recettes exceptionnelles	13 288,11 €
Reversement redevances pollution+modern.réseau	240 535,00 €	Total recettes réelles	948 859,83 €
Autres dépenses de gestion courante	7 718,65 €	Produits (écritures d'ordre) (2)	12 516,91 €
Dépenses financières	7 774,53 €		
Dépenses exceptionnelles	626,44 €		
Total dépenses réelles	649 761,37 €		
Charges (écritures d'ordre)(1)	267 323,53 €		

TOTAL 917 084,90 €

TOTAL 961 376,74 €

Résultat d'exploitation 2020

44 291,84 €

Solde antérieur reporté

126 100,35 €

Excédent d'exploitation au 31/12/2020

170 392,19 €

(1) Dotations aux amortissements

(2) Subventions amortissables

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	360 000,00	311 096,20	26 219,62	0,00	22 684,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	55 790,93	0,00	0,00	4 209,07
014	Atténuations de produits	250 000,00	240 535,00	0,00	0,00	9 465,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	7 718,65	0,00	0,00	4 281,35
Total des dépenses de gestion courante		682 000,00	615 140,78	26 219,62	0,00	40 639,60
66	Charges financières	8 000,00	7 774,53	0,00	0,00	225,47
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	626,44	0,00	0,00	5 373,56
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		700 000,00	623 541,75	26 219,62	0,00	50 238,63
023	Virement à la section d'investissement (4)	152 000,00				
042	Opérat ⁽⁵⁾ ordre transfert entre sections (4)	268 000,00	267 323,53			676,47
043	Opérat ⁽⁵⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		420 000,00	267 323,53			152 676,47
TOTAL		1 120 000,00	890 865,28	26 219,62	0,00	202 915,10
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	967 899,65	935 571,72	0,00	0,00	32 327,93
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		967 899,65	935 571,72	0,00	0,00	32 327,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	13 288,11	0,00	0,00	-288,11
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		980 899,65	948 859,83	0,00	0,00	32 039,82
042	Opérat ⁽⁵⁾ ordre transfert entre sections (4)	13 000,00	12 516,91			483,09
043	Opérat ⁽⁵⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		13 000,00	12 516,91			483,09
TOTAL		993 899,65	961 376,74	0,00	0,00	32 522,91
Pour information		126 100,35				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	360 000,00	311 096,20	26 219,62	0,00	22 684,18
604	Achats d'études, prestations de services	40 000,00	27 952,04	2 426,02	0,00	9 621,94
605	Achats d'eau	56 000,00	26 804,65	20 248,28	0,00	8 947,07
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00	10 159,94	0,00	0,00	-159,94
6064	Fournitures administratives	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6066	Carburants	1 600,00	1 375,64	0,00	0,00	224,36
6068	Autres matières et fournitures	1 600,00	2 757,69	0,00	0,00	-1 157,69
61523	Entretien, réparations réseaux	200 000,00	190 928,94	2 545,32	0,00	6 525,74
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	3 200,00	12 742,50	0,00	0,00	-9 542,50
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	1 000,00	54,54	0,00	0,00	945,46
6156	Maintenance	3 000,00	3 898,86	0,00	0,00	-898,86
618	Divers	12 000,00	8 422,35	0,00	0,00	3 577,65
623	Publicité, publicat*, relations publique	1 000,00	697,40	0,00	0,00	302,60
626	Frais postaux et frais télécommunicat*	4 000,00	3 928,61	0,00	0,00	71,39
627	Services bancaires et assimilés	200,00	7,18	0,00	0,00	192,82
6378	Autres taxes et redevances	26 000,00	21 365,86	1 000,00	0,00	3 634,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	55 790,93	0,00	0,00	4 209,07
621	Personnel extérieur au service	60 000,00	55 790,93	0,00	0,00	4 209,07
014	Atténuations de produits (4)	250 000,00	240 535,00	0,00	0,00	9 465,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	148 000,00	144 236,00	0,00	0,00	3 764,00
706129	Reversement redevance modernisat* agence eau	102 000,00	96 299,00	0,00	0,00	5 701,00
65	Autres charges de gestion courante	12 000,00	7 718,65	0,00	0,00	4 281,35
6541	Créances admises en non-valeur	12 000,00	7 718,65	0,00	0,00	4 281,35
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		682 000,00	615 140,78	26 219,62	0,00	40 639,60
66	Charges financières (b) (5)	8 000,00	7 774,53	0,00	0,00	225,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00	7 774,53	0,00	0,00	225,47
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	626,44	0,00	0,00	5 373,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00	626,44	0,00	0,00	5 373,56
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	4 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		700 000,00	623 541,75	26 219,62	0,00	50 238,63
023	Virement à la section d'investissement	152 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	268 000,00	267 323,53			676,47
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	268 000,00	267 323,53			676,47
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		420 000,00	267 323,53			152 676,47
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		420 000,00	267 323,53			152 676,47
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 120 000,00	890 865,28	26 219,62	0,00	202 915,10
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	967 899,65	935 571,72	0,00	0,00	32 327,93
7011	Eau	544 000,00	534 601,74	0,00	0,00	9 398,26
701241	Redevance pollution d'origine domestique	145 000,00	140 609,93	0,00	0,00	4 390,07
70128	Autres taxes et redevances	24 000,00	24 143,59	0,00	0,00	-143,59
704	Travaux	40 000,00	30 773,73	0,00	0,00	9 226,27
706121	Redevance modernisation des réseaux	98 000,00	88 302,56	0,00	0,00	9 697,44
7064	Locations de compteurs	115 000,00	115 889,47	0,00	0,00	-889,47
7068	Autres prestations de services	1 899,65	1 250,70	0,00	0,00	648,95
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		967 899,65	935 571,72	0,00	0,00	32 327,93
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	13 000,00	13 288,11	0,00	0,00	-288,11
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	48,11	0,00	0,00	-48,11
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	13 000,00	13 240,00	0,00	0,00	-240,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		980 899,65	948 859,83	0,00	0,00	32 039,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	13 000,00	12 516,91			483,09
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	13 000,00	12 516,91			483,09
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 000,00	12 516,91			483,09
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		993 899,65	961 376,74	0,00	0,00	32 522,91
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		126 100,35				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2020

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	montant
Remboursement emprunts	55 745,75€	Mise en réserves	68 000,00€
TOTAL	55 745,75€	Produits (écritures d'ordre) (1)	267 323,53€
Travaux			
- extension réseau + conformité	92 234,20€		
- renforcement réseau Rue Château St Paul	38 771,00€		
TOTAL	131 005,20€		
Frais d'études - projet transfrontalier	12 447,37€		
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	12 129,00€		
Achat voiture	18 773,59€		
Achat perforateur + aspirateur de chantier	932,82€		
Charges (écritures d'ordre) (2)	12 516,91€		
TOTAL	243 550,64€		
		TOTAL	335 323,53€

Résultat d'investissement 2020

91 772,89€

Solde d'investissement reporté

-37 077,81€

Résultat d'investissement au 31/12/2020 54 695,08€

(1) Amortissements

Restes à réaliser au 31/12/2020 Dépenses d'investissement : 135 000 €

(2) Subventions amortissables

Recettes d'investissement : 0 €

ANNEXES

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		170 092,27					55 745,75	7 774,53	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		170 092,27					55 745,75	7 774,53	0,00	0,00
1/3745332CE	N	0,00	A-1	0,00	0,00		F	4,270	16 142,49	433,19	0,00	0,00
2001/18344206CM	N	0,00	A-1	48 392,43	2,00		F	3,330	23 019,02	2 092,54	0,00	0,00
2006/1/18344211	N	0,00	A-1	76 960,72	6,00		F	3,900	11 173,11	3 275,13	0,00	0,00
2007/1/18344213	N	0,00	A-1	44 739,12	7,00		F	4,100	5 411,13	1 973,67	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		170 092,27					55 745,75	7 774,53	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	IV
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)			A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seus unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	170 092,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe reflète le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.